

l'Europe  
**s'engage**  
à La Réunion



Union Européenne



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



REGION REUNION

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)



CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA  
**Réunion**

[www.cg974.fr](http://www.cg974.fr)

# RAPPORT FINAL D'ÉXECUTION FEDER 2007 - 2013

## Programme Opérationnel FEDER Coopération Territoriale 2007 – 2013

### CCI 2007 CB 163 PO 042

État membre : France  
Région : île de La Réunion  
Objectif : Coopération territoriale



## Sommaire

<b>1. IDENTIFICATION.....</b>	<b>6</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis .....</b>	<b>7</b>
<b>2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire .....</b>	<b>12</b>
<b>2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face .....</b>	<b>12</b>
<b>2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)</b>	
.....	<b>15</b>
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer .....	15
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement » .....	16
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer .....	21
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer .....	24
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion .....	25
2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture .....	27
2.4.7 Loi relative à la régulation économique outre-mer.....	29
2.4.8 Mise en œuvre de la coopération régionale dans la zone Océan Indien .....	29
2.4.9 La situation à Madagascar .....	32
<b>2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas     échéant).....</b>	<b>34</b>
<b>2.6. Complémentarité avec d'autres instruments .....</b>	<b>34</b>
<b>2.7. Modalités de suivi .....</b>	<b>36</b>
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme .....	36
2.7.2 Mise en œuvre des procédures de concertation FED / FEDER .....	37
<b>2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution     présenté pour 2010 uniquement).....</b>	<b>62</b>
<b>3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES.....</b>	<b>63</b>
<b>3.1. Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement.....</b>	<b>64</b>
3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	69
3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1 .....	73
<b>3.2. Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale.....</b>	<b>74</b>
3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	76
3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 2 .....	81
<b>3.3. Axe prioritaire 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au     profit d'une intégration régionale harmonieuse .....</b>	<b>83</b>
3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	84
3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 3 .....	90
<b>4. PROGRAMMES FEDER / FONDS DE COHESION : GRANDS PROJETS (LE CAS ECHEANT) .....</b>	<b>91</b>
<b>5. ASSISTANCE TECHNIQUE .....</b>	<b>92</b>
<b>6. INFORMATION ET PUBLICITE.....</b>	<b>94</b>
<b>6.1. Organisation et objectifs du plan de communication .....</b>	<b>94</b>
<b>6.2. Un plan d'action largement mis en œuvre.....</b>	<b>94</b>
<b>6.3. Un impact évalué en 2013.....</b>	<b>104</b>
<b>ANNEXE.....</b>	<b>106</b>



## **PREAMBULE**

Conformément au courrier de la Commission Européenne aux Autorités de gestion des programmes de Coopération Territoriale Européenne (Ref Ares (2016) 444518) du 16 août 2016, vous trouverez ci-après les éléments synthétiques relatifs aux 3 questions contenues dans ce courrier.

### **1- Comment, selon vous, votre programme s'est il réalisé ?**

Le programme de coopération territoriale- Océan indien s'est globalement bien réalisé malgré les événements internationaux qui ont affectés au cours de la programmation les relations avec un pays tiers (Madagascar) et qui ont conduit l'Union Européenne à suspendre temporairement son aide.

À l'issue de la période de programmation, le programme de coopération territoriale Océan Indien présente un niveau de d'engagement satisfaisant puisque, au 31/12/2015, le taux de programmation était de 112 %. Le taux d'engagement est similaire à celui observé lors de la clôture du programme précédent. Il convient de signaler que ce niveau a été atteint avec des volumes financiers 7 fois supérieurs.

En terme de réalisation, on constate que le taux de certification des dépenses au dernier appel de fond intermédiaire mené en avril 2016 s'élève à 98 % de la maquette financière.

Au-delà de ces chiffres, le bilan opérationnel est également satisfaisant :

- Deux opérations structurantes ont été soutenues par le programme : l'installation d'une station de réception et de traitement d'images produites par les satellites dédiés à l'observation de la terre et une résidence d'accueil à l'international.

- la programme a permis le financement de projet mobilisant le FED et le FEDER . Ils ont concerné plusieurs programmes de la Commission de l'Océan Indien : Islands, Biodiversité, Smartfish... et concrétisent la démarche de concertation et de co- construction développée conjointement par le partenariat local à La Réunion et les représentants de la Commission de l'Océan Indien. Cette démarche a notamment inspiré les travaux des services de la Commission sur la note d'orientation pour le financement de projets communs FED / FEDER de novembre 2014

- les partenariats tissés sur les précédents programmes de coopération ont été confirmés et même renforcés. C'est le cas notamment du lycée agricole de Saint-Paul qui s'était appuyé sur le dispositif Interreg 2000-2006 pour développer des actions de coopération régionale et de mobilité professionnelle dans la zone Océan Indien. Les opérations débuté sur l'initiative Interreg III ont permis sur le programme actuel, au lycée d'être l'initiateur de la création d'un réseau des établissements professionnels agricoles de la zone Afrique australe et Îles du Sud Ouest de l'Océan Indien. Ce réseau a pour objectif de favoriser les projets de coopération régionale pour promouvoir les échanges professionnels des apprenants et des personnels des établissements membres et le partage des compétences et expertises dans le domaine de l'éducation agricole.

Dans le même registre, les partenariats noués autour de la recherche agronomique et de la sécurité alimentaire ont débouché sur la signature d'une convention cadre entre la COI et



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

l'organisme porteur de ces projets et la mise en place d'une plateforme de coopération appelée PReRAD (Plateforme Régionale de Recherche Agronomique pour le Développement).

D'une manière générale, le secteur de la recherche a été très actif et les nombreux partenariats noués ont permis de mobiliser 52 % de l'enveloppe FEDER réparties entre les projets des organismes et institutions de recherche et les infrastructures soutenues – antenne satellite et infrastructure d'accueil. L'ensemble des acteurs de la recherche locale a été impliqué.

### **2- Qui ont été les bénéficiaires ?**

Pour mémoire, il convient de rappeler que seul un bénéficiaire implanté à La Réunion pouvait émerger au programme et bénéficier du soutien du FEDER.

On dénombre 67 institutions implantées à La Réunion qui ont émergé au programme Océan Indien. Ils sont issus aussi bien du secteur privé (associations dans le domaine économique, agricole, culturel, EPIC...) que du secteur public (collectivités, université ...). Les projets ont été menés en coopérant avec une centaine de partenaires dans la zone.

S'agissant des pays partenaires, 81 % des projets ont été menés en partenariat avec des acteurs issus des îles de l'Océan Indien. Le pays que l'on retrouve le plus souvent est Madagascar, 80 % des projets soutenus faisant intervenir un partenaire malgache.

### **3- Quelle preuve avez vous de cette réalisation (indicateurs ? Évaluations ? Autre source ?)**

Le bon avancement général se retrouve au niveau des indicateurs où l'on constate que les objectifs ont – pour la plupart – été atteints.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme a permis, au titre de la gouvernance des programmes, d'initier un cadre souple et stratégique entre les principaux partenaires, le Comité de Concertation Régionale, dont l'expérience sera utilisée pour la mise en œuvre du programme 2014-2020. De même, la création d'un comité technique FED-FEDER avec le Secrétariat Général de la COI et la pleine implication de la délégation de l'UE à Maurice a permis de diagnostiquer puis de construire une démarche pragmatique permettant de financer des projets utilisant pour les pays ACP, le FED, et pour La Réunion, le FEDER.

Néanmoins, la programmation a tout de même été marquée par le dégagement d'office intervenu en 2013 pour un montant de 115 690 € de FEDER.



## INTRODUCTION

### ***Approbation du Programme Opérationnel FEDER Coopération Territoriale de l'Océan Indien***

Le PO FEDER Coopération Territoriale de l'Océan Indien (CCI 2007CB163PO042) a été approuvé par la Commission Européenne le 28 Mars 2008. La révision du programme a été approuvée le 8 juin 2012.

### ***Objectif du rapport final d'exécution***

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) no 1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport final d'exécution se rapporte à l'ensemble de la mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et des résultats obtenus à l'issue de la période de programmation.



## 1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Coopération Territoriale
	Île de La Réunion
	2007 – 2013
	<b>N° CCI 2007CB163PO042</b>
	P.O Coopération – Océan Indien
RAPPORT FINAL D'EXÉCUTION	Approuvé par le CNS du .....

PROJET



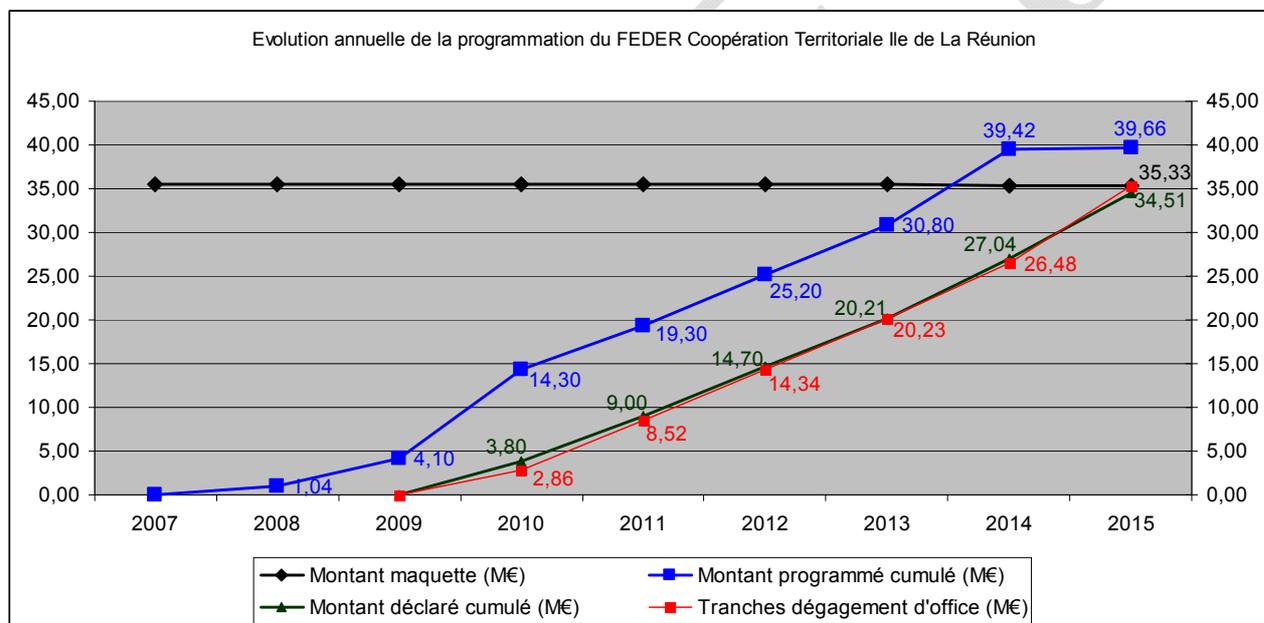
## 2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

### 2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

- Information sur l'avancement physique du programme opérationnel :

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, et 3.

#### Informations financières au 31/12/2015 (toutes les données financières sont exprimées en euros)



Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant maquette (M€)	35,45	35,45	35,45	35,45	35,45	35,45	35,45	35,33	35,33
Montant programmé cumulé (M€)	0,00	1,04	4,10	14,30	19,30	25,20	30,80	39,42	39,66
Montant déclaré cumulé (M€)			0,00	3,80	9,00	14,70	20,21	27,04	34,51
Avancement de la programmation %		3%	12%	40%	54%	71%	87%	111%	112%
Avancement des montants déclarés %				11%	25%	41%	57%	76%	98%
% Montants déclarés / Montants programmés				27%	47%	58%	66%	69%	87%



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

Au 31 décembre 2015, le niveau de programmation du FEDER Coopération Territoriale atteint 112 % de la maquette prévue.

La fin des travaux de certification des dépenses a abouti à un niveau de justification de 98 % de la maquette financière FEDER. Cela représente 87 % du montant des dépenses programmées.

Programmation UE en millions d'euros	Axe 1 Développement Durable et Environnement	Axe 2 Intégration Economique Régionale	Axe 3 Développement humain et solidarité Internationale	Total
Maquette	16,8	7,2	11,3	35,3
Programmé	18,3	8,6	12,7	39,7
Certifié- déclaré	16,9	6,9	10,7	34,5
Taux de programmation	109%	119%	113%	112%
Taux de certification	100%	96%	95%	98%

- ✓ **L'axe 1** : affiche un taux de programmation de 109 % de l'enveloppe FEDER prévue. Cette enveloppe FEDER a été entièrement justifiée à la fin des travaux de certification. L'axe 1 contribue à la certification globale des dépenses à hauteur de 49 %. Ce taux traduit le fort dynamisme des acteurs de la recherche dans le développement et la mise en oeuvre de projets de coopération en lien avec leurs partenaires dans la zone ;
- ✓ **L'axe 2** : présente le niveau de programmation le plus important, à 119 %. On constate que les nouvelles actions identifiées lors de la révision à mi-parcours – projet à vocation économique de volontaires du progrès et projets financés conjointement par le FED et le FEDER – ont fortement contribué à la programmation depuis 2013. Néanmoins, en terme de certification de dépenses, le niveau final atteint 96 % de la maquette financière ;
- ✓ **L'axe 3** : présente un niveau de programmation de 113 %, qui s'explique notamment par le dynamisme des actions de formation et insertion – 75 % des montants programmés en 2014 – en fin de période. Cependant, le niveau de certification atteint juste 95 %, représentant 31 % du total des dépenses certifiées.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
<b>Axe prioritaire 1 :</b> Développement durable et valorisation de l'environnement	24 389 819,68	24 389 819,68	0	15 825 351,55	15 970 450,00
<b>Axe prioritaire 2 :</b> Intégration économique régionale	10 347 712,56	9 945 850,47	401 862,09	6 887 856,31	6 852 224,60
<b>Axe prioritaire 3 :</b> développement humain et solidarité internationale	15 051 735,75	15 051 735,75	0	10 720 582,16	10 741 650,00
<b>Total général</b>	49 789 267,99	49 387 405,90	401 862,09	33 433 790,02	33 564 324,60
<b>Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général</b>	49 789 267,99	49 387 405,90	401 862,09	33 433 790,02	33 564 324,60

**Utilisation de l'avance communautaire**

Les remontées de dépenses des bénéficiaires depuis le début de la programmation ont permis d'adresser 20 déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à 33 564 324,60 euros.

**Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie**

N° de référence de la Commission : N° 2007 CB163PO042

Nom du programme : PO coopération Territoriale « Océan Indien »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné: 26/09/2014



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

Code *	Code 01	Code 09	Code *	Code FR94	Montant (M€)
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Zone de coopération transnationale	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	3,759
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche			22 – Autres services non spécifiés		0,662
05 – Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises			22 – Autres services non spécifiés		3,433
11-Technologies de l'information et de la communication			10- Postes et télécommunications		5,799
51 – promotion de la biodiversité et protection de la nature			22 – Autres services non spécifiés		3,840
53 – prévention des risques			22 – Autres services non spécifiés		1,861
54- autres actions visant la préservation de l'environnement et la prévention des risques			22 – Autres services non spécifiés		4,657
58- Protection et préservation du patrimoine culturel			21- Autres activités liées à l'environnement		0,034
60 – Autres aides à l'amélioration des services culturels			22 – Autres services non spécifiés		5,172
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			22 – Autres services non spécifiés		0,351



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 09	Code *	Code FR94	Montant (M€)
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
66 – Mise en œuvre de mesures actives et préventives sur le marché du travail	Aide non remboursable	Zone de coopération transnationale	22 – Autres services non spécifiés	Ile de la Réunion	3,440
71-Parcours d'insertion et de retour à l'emploi pour les personnes défavorisées : lutte contre la discrimination dans l'accès au marché du travail ainsi que progression au sein de celui-ci et promotion de la diversité sur le lieu de travail			22 – Autres services non spécifiés		2,126
75 – Infrastructure pour l'éducation			12- construction		3,331
85 – Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle			22 – Autres services non spécifiés		1,188
					<b>39,655</b>

**Participation allouée par groupes cibles**

Sans objet

**Participation remboursée ou réutilisée**

Sans objet

**Analyse qualitative du PO**

Sur l'ensemble de la période, 175 dossiers, répartis par axe de la façon suivante, ont été programmés :

- axe 1- Développement durable et valorisation de l'environnement: 41
- axe 2- Intégration économique régionale : 69
- axe 3- développement humain et solidarité internationale : 65

On constate que les opérations à portée économique ont été les plus nombreuses à être soutenues. Il convient de rappeler qu'à la révision à mi-parcours du programme, deux mesures nouvelles ont été introduites sur cet axe. Elles ont concerné les actions soutenues par le FED et le FEDER et les missions économiques des volontaires du progrès. Néanmoins, ce chiffre est à rapporter au montant de l'axe 2 qui est de 7 M€ et qui constitue l'axe financièrement le moins doté. En résumé, si le nombre de projets d'ordre économique a été plus important que sur les autres thématiques, le montant moyen est d'un niveau plus limité.



De façon générale, le FEDER a contribué à faire rayonner régionalement les compétences réunionnaises et a permis de consolider des partenariats forts avec les pays de la zone Océan Indien. À titre d'exemple, dans le domaine de la formation après de nombreuses années de coopération, les établissements agricoles de la zone, sous l'impulsion du lycée agricole de Saint-Paul, ont décidé de créer en 2012 un réseau des établissements agricoles. C'est en octobre 2013 qu'une convention cadre de coopération a été signée entre les différentes institutions de la Réunion de l'île Maurice, de Mayotte, de l'Union des Comores, des Seychelles, de l'Afrique du Sud et de Madagascar.

En matière de recherche, innovation et transfert de technologie, les actions collaboratives ont été nombreuses et ont fait l'objet d'un soutien conséquent dans la mesure où plus de la moitié de l'enveloppe FEDER a été mobilisée, soit près de 18 M€. Les principaux organismes de recherche locaux CIRAD, IRD, Université, CYROI ont ainsi pu développer des programmes de coopération dans des secteurs différents : les maladies infectieuses ; la sécurité alimentaire ou encore la préservation de l'environnement ...

Si les principaux organismes de recherche ont bénéficié du FEDER, d'autres structures de moindre envergure ont également bénéficié du soutien du POCT. A titre d'exemple l'association ABYSS a développé un projet de protection des baleines dans la zone Océan Indien.

De façon générale, les porteurs de projet ont relevé aussi bien du secteur privé que du secteur public. L'axe 1 a concentré le moins d'acteurs avec 14 structures subventionnées, du fait de la spécificité de la thématique recherche. Les axes 2 et 3 ont soutenu un plus grand nombre de bénéficiaires avec respectivement 27 et 26.

Sur le plan de la coopération, 81 % des projets ont été menés en lien avec des partenaires issus des îles de la Commission de l'Océan Indien, et en particulier Madagascar qui concentre 80 % des actions soutenues. On peut noter que, parmi ces opérations, 35 % ont impliqué des partenaires issus de l'ensemble des pays de la Commission de l'Océan Indien. Au titre des pays du grand Océan Indien, c'est avec l'Afrique du Sud que les actions ont été les plus nombreuses. Ainsi, 43 % se sont réalisés en lien avec cet état africain, 20 % avec l'Inde et 11 % avec le Mozambique.

## ***2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire***

Aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire.

## ***2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face***

Si chaque année de programmation a apporté son lot de difficultés propres – comme détaillé ci-dessous - le principal problème rencontré fait suite à l'abandon du projet de câble haut – débit devant relier La Réunion à Madagascar. S'agissant d'un investissement conséquent pour le PO, 14 % du montant FEDER total, il s'est avéré difficile de le substituer par une autre opération d'envergure.

Pour autant, les efforts menés par le partenariat local ont permis de faire émerger un plus grand nombre de programmes d'action mettant en lien les acteurs économiques de la zone et à mobiliser le Feder issu de l'abandon du projet de câble. Néanmoins, les niveaux de



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

réalisation entre un projet d'investissement et un programme d'action sont par nature différents et ont in fine impacté le niveau final de réalisation du programme.

Au-delà de ce point particulier, plusieurs autres problèmes sont apparus durant la programmation.

En 2008, la principale difficulté rencontrée résidait dans le retard de la mise en œuvre du programme, et notamment des procédures de gestion compte tenu de l'approbation tardive du PO.

Au cours de l'année 2009, la programmation des opérations s'est déroulée de manière satisfaisante avec un volume de crédits FEDER programmés représentant 7 % de l'enveloppe prévue. Néanmoins, au regard de la dimension du programme et du retard déjà constaté l'année précédente, le rythme de programmation devait s'accroître rapidement. En 2009, plusieurs actions ont donc été menées pour accélérer la programmation de sorte qu'un certain nombre d'appel à projets a été lancé en direction des porteurs de projets potentiels. Dans le domaine de la recherche et développement, les différents acteurs de la filière ont été approchés directement. S'agissant des actions en matière d'échanges culturels et sportifs, des encarts ont été insérés dans les journaux locaux.

En 2010, la principale difficulté a découlé de la situation politique malgache qui a conduit à des décisions du Conseil de l'Union Européenne (cf point 2.4.7). Madagascar est en effet un partenaire important de la coopération dans la zone et le coup d'état perpétré a impacté la mise en œuvre de beaucoup de projets avec la grande île.

Par ailleurs, une difficulté particulière dans la gestion et la mise en œuvre du programme est liée aux travaux concomitants de la révision à mi-parcours des programmes et de la poursuite des tâches de gestion et de programmation. En effet, mener de front l'ensemble des opérations de gestion a provoqué un surcroît de travail aux agents et entraîné un décalage dans l'instruction et la programmation de certains projets déjà en cours de réalisation.

En 2011, la justification des dépenses des bénéficiaires et leur remontée en vue de la déclaration de fin d'année s'est avérée un exercice très tendu. En effet, cette tâche a mobilisé un nombre important d'agents sur une période plus longue que les années précédentes. Le programme a connu concrètement les effets de la crise malgache qui s'est traduite par l'abandon du projet de liaison haut – débit avec Madagascar. En effet, cette opération était inscrite au PO pour un montant FEDER de 5,2 millions d'euros, dont la moitié aurait déjà pu être certifiée si l'opération s'était déroulée comme prévu au moment de la négociation du programme opérationnel. D'importants efforts ont été déployés pour accroître le niveau de programmation mais fin 2011 ces mesures n'avaient pas encore permis de combler le déficit de programmation lié à l'abandon du projet de liaison haut – débit.

L'année 2012 a été une année - charnière au cours de laquelle les travaux de préparation des programmes 2014-2020 ont commencé. En effet, un diagnostic territorial a été réalisé au second trimestre 2012 mobilisant les services déjà en surcroît d'activité pour augmenter le rythme de la remontée de dépenses dans l'objectif de franchir le seuil du dégageant d'office.

Comme l'année précédente, l'Autorité de Gestion a dû mettre en place un dispositif spécifique pour suivre le rythme de remontée des justificatifs. Par ailleurs, le coût de sortie de l'opération de résidence d'accueil à l'international s'est avéré bien inférieur au montant prévu initialement. Rajoutés aux 5 M€ du câble, le manque à programmer pour ces 2 projets a représenté 6 millions d'euros, soit près de 17 % de l'enveloppe FEDER du programme.



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

L'année 2013 a été fortement impactée par les travaux de préparation de la prochaine programmation 2014 – 2020. Les services ont donc été mobilisés sur les deux fronts : préparation du programme à venir et poursuite de l'actuel programme. Or, l'année 2013 se caractérisait par la nécessité de justifier une tranche entière du programme avant le 31 décembre alors que la certification des dépenses liées aux principales opérations d'investissement (antenne de réception satellite et infrastructure d'accueil) était déjà bien avancée. Ainsi, les services ont été amenés à certifier les dépenses sur un plus grand nombre d'opérations parmi lesquels des projets de coopération portés par des organismes de recherche qui se déroulaient sur plusieurs années.

S'agissant de la préparation du POCT 2014-2020, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée afin d'appuyer les services de l'Autorité de Gestion.

À compter de 2012 mais plus particulièrement en 2015 les services ont dû mener de front la gestion de deux programmes, dans un contexte par ailleurs de réorganisation administrative. Dans la vie d'un programme, les périodes de début et de fin de programmation mobilise des ressources importantes du fait, en particulier, de la gestion concomitante de deux programmes différents. Il faut s'assurer de clôturer dans de bonnes conditions le programme de la période précédente et mettre en place l'ensemble des conditions permettant de lancer le nouveau programme, qui pour la période 2014-2020 a été affectée de nombreuses modifications réglementaires notamment l'agrément des pays tiers et/ou des OCR. Cette situation est d'autant plus délicate que, pendant près d'une année, les périodes d'éligibilité se juxtaposent.



## **2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)**

### **2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer**

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

#### **Description**

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition



- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

#### **2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »**

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

**La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.**

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**
  - parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
  - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
  - développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
  - engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
  - adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.



• **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

• **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

• **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

• **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

• **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.



• **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

**La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010**

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,
- Risques, santé, déchets,
- Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

→ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

→ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité



Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plan d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Etendre les certificats d'économies d'énergie

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Elaborer la Trame verte et bleue
- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE et du CESR
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel



→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes ,et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)

#### **2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer**

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.



- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

### **THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE**

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été publié à la fin de l'année 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

### **PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE**

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
  - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
  - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
  - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
  - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
  - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
  - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
  - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La



diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.

- Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

## GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

### Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

### Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

### Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

### Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

### Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale**.
- Dans le domaine de **l'excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut- fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.



- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1er mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

#### **Insertion et égalité des chances**

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

#### **2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer**

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Ce dispositif a été prolongé à deux reprises puis conforté par une nouvelle décision du Conseil en décembre 2014 traduite en droit français par la loi du 29 juin 2015 applicable le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer :

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.



L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer :

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale du fait des différentiels de taux autorisés par la Commission. Malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies dominiennes, ils ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les Conseils Régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.

#### **2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion**

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Coopération Territoriale),
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence, sans impact pour le PO CT
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...)



de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.



- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1er juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

#### **2.4.6 Loi de modernisation de l'agriculture**

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

##### **1. Renforcer la sécurité alimentaire**

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants :
- un observatoire de l'alimentation ;
- la mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- l'engagement des industriels agroalimentaires ;
- la possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- le respect des règles nutritionnelles ;
- l'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

##### **2. Modifier les missions de l'enseignement agricole**

Les mesures phares de cet objectif sont :

- une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics,



- une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- la création d'un conseil de l'éducation et de la formation,
- l'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics,
- une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

### **3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture**

Les enjeux de cet objectif sont :

- le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles)
- la facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités,
- le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

### **4. Préserver les terres agricoles**

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'observatoire de la consommation des espaces agricoles,
- l'instauration d'une commission départementale,
- une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles,
- un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles

### **5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures**

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- la mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- la définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- l'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.



#### **2.4.7 Loi relative à la régulation économique outre-mer**

Suite aux évènements qu'ont connu les régions d'outre-mer sur la question du coût de la vie dans ces territoires, la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer ouvre la possibilité pour le Gouvernement de remédier aux dysfonctionnements des marchés de gros de biens et services, notamment les marchés de vente à l'exportation vers ces collectivités, d'acheminement, de stockage et de distribution.

Les mesures prises portent sur l'accès à ces marchés, l'absence de discrimination tarifaire, la loyauté des transactions, les marges des opérateurs et la gestion des facilités essentielles, en tenant compte de la protection des intérêts communautaires.

Tous les 6 mois, l'Etat publie un rapport sur l'évolution des tarifs et des différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer et les établissements de la France hexagonale.

#### **2.4.8 Mise en œuvre de la coopération régionale dans la zone Océan Indien**

Comme les années précédentes, l'année 2013 a été riche dans le domaine de la coopération régionale.

S'agissant du Conseil Régional, la Collectivité a poursuivi la mise en œuvre de ses orientations en faveur d'un renforcement de la coopération régionale, notamment économique, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

S'agissant de la coopération bilatérale, on peut citer à titre d'illustration le déplacement d'une délégation à Tianjin, en Chine, conduite par le Vice-Président en charge des relations internationales de la recherche et de l'innovation. Cette mission dans les domaines institutionnels, de l'économie, de la santé et du tourisme a permis de nouer des contacts clefs.

Sur le plan multilatéral, cette année 2013 a permis de rappeler l'intérêt de La Réunion et la place qu'elle souhaite occuper au sein des organisations régionales de la zone océan Indien. Ainsi, s'est tenu le 17 janvier à Mahé aux Seychelles, la 28ème session du Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI). La délégation française a été conduite par le Président du Conseil régional. L'Indian Ocean Rim Association (IORA) a aussi tenu sa 13ème réunion ministérielle, à Perth en Australie. La délégation française était conduite par le Vice-Président de la Région en charge des relations internationales de la recherche et de l'innovation. Ce dernier a officiellement formulé lors de la séance plénière la demande d'accession au statut de membre de plein exercice pour La France, et au statut de membre associé pour La Réunion.

Toujours sur le plan multilatéral, plusieurs opérations de solidarité ont aussi été soutenues par le Conseil régional, notamment lors de catastrophes naturelles.

L'année 2013 a aussi été marquée par plusieurs déplacements de personnalités à La Réunion :

- en mars, M. Richard MARLES, Député et Secrétaire d'État Australien aux affaires des îles du Pacifique et aux Affaires Etrangères,
- en juillet, M. James MICHEL, Président de la République des Seychelles accompagné de ses ministres en charge des Affaires Etrangères, du Tourisme et de la Culture,
- en août, M. WU Xilin, Ministre Conseiller du commerce et de l'économie auprès de l'Ambassade de la République Populaire de Chine en France.

En 2014, le Conseil Régional a poursuivi ses initiatives en faveur d'actions dans le domaine économique. La Région a ainsi soutenu plusieurs initiatives réunionnaises visant à une



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

meilleure mise en réseau des acteurs économiques de la zone de l'océan Indien, parmi lesquelles :

- Les 4<sup>èmes</sup> Universités de la profession comptable de l'océan Indien
- La 2<sup>ème</sup> Conférence des notaires de l'océan Indien
- Accompagnement d'entreprises réunionnaises dans le cadre de leur participation au China Import Expo (CIE) 2014

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion d'un tourisme durable et à l'occasion du déplacement de représentants du MTPA (Mauritius Tourism Promotion Authority) à La Réunion en septembre 2014, le Président de Région et le Président de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) ont fait un point sur les échanges touristiques avec la Chine en présence notamment d'une délégation de journalistes chinois.

Mais elle a aussi, au titre de la nécessaire mission de solidarité à l'égard des populations des pays de la zone, soutenu par exemple l'Association Coopération Humanitaire (ACH) dans le cadre de son projet « Terreaux de l'Espoir », qui concerne la participation de 40 jeunes à un programme d'insertion.

Dans le cadre des réseaux internationaux, la Région a participé activement aux travaux des différentes instances de la COI. En particulier en 2014 se sont tenus :

- le 29<sup>ème</sup> Conseil de la COI les 10 et 11 avril 2014 ;
- le IV<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la COI. Initialement prévu le 26 juillet, le IV<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la COI s'est finalement réuni le 23 août à Moroni, au Palais du Peuple. Il a été précédé d'une réunion préparatoire du Conseil des Ministres le 22 août. Se réunissant de manière relativement espacée – les précédents Sommets avaient eu lieu le 16 mars 1991 à Antananarivo, le 3 décembre 1999 à Saint-Denis et le 22 juillet 2005 à Antananarivo – le Sommet est l'occasion de faire le bilan des actions entreprises et surtout de fixer les orientations politiques et stratégiques de la COI. Ce Sommet s'est traduit par l'adoption entre ses membres d'une Déclaration finale qui constitue la feuille de route de l'organisation régionale pour les années à venir. Cette déclaration a repris les grands axes stratégiques qui ont été définis par la COI et adoptés par le Conseil de janvier 2013 :

Axe stratégique 1 : une force politique et diplomatique au service du développement humain ;

Axe stratégique 2 : un espace régional sécurisé, vecteur de croissance économique intelligente ;

Axe stratégique 3 : un environnement insulaire et océanique commun, résilient et durable ;

Axe stratégique 4 : l'Indianocéanie, son identité et sa promotion.

S'agissant de l'IORA, l'activité de la Région en 2014 a été essentiellement marquée par :

6. la poursuite de la démarche visant à demander l'adhésion de La Réunion en qualité de membre associé (adoption d'une délibération par la commission permanente et courriers aux ministères des Affaires étrangères et des Outre-mer) ;



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

7. la participation au 14<sup>ème</sup> Conseil des Ministres de l'Indian Ocean Rim Association qui s'est tenu le 9 octobre à Perth (Western Australia). Précédé de plusieurs réunions techniques dans les domaines économique, commercial et académique et placé sous la présidence de la Ministre australienne des Affaires étrangères, Mme Julie BISHOP, ce Conseil a réuni les délégations des 20 États-membres et des 6 États Partenaires du Dialogue de l'organisation régionale.

S'agissant du Conseil Départemental, il a poursuivi en 2014 ses actions en faveur de la coopération régionale autour de 2 axes :

- un soutien à des actions récurrentes de coopération relevant du champ de compétences de la collectivité départementale ;
- le développement du programme de mobilité et d'insertion professionnelle qui constitue la pierre angulaire de la politique de coopération du Département de La Réunion.

Les principales actions en 2014 ont en effet concerné les secteurs suivants :

- Médico-social/Solidarité : des discussions ont été engagées avec les autorités mauriciennes en vue d'aboutir à un protocole d'accord et à un plan d'actions relatif à l'accompagnement des personnes âgées et porteuses de handicapées. Une action de formation conduite par des agents du Département en Grande Comore a permis à 40 sages - femmes comoriennes de se perfectionner dans les domaines de la planification familiale et de la santé des adolescents. L'association Médecins de l'Océan Indien (MOI) a bénéficié d'une aide financière pour la réalisation de 5 missions à Madagascar et d'une aux Comores au profit des populations locales (actions de prévention et de soin) et de praticiens locaux (actions de formation).
- Education/Culture : le Département a poursuivi son action en direction de collégiens en accompagnant les établissements dans la réalisation de voyages linguistiques dans la zone OI ; et en soutenant activement un projet singulier « Carnets de voyages » qui a permis à 5 classes de collégiens de participer à des échanges culturels dans les pays d'origine du peuplement de la Réunion.
- Eau/Assainissement : afin de pouvoir apporter sa contribution à l'amélioration des conditions sanitaires de certains pays de la zone, la collectivité et l'Office de l'Eau ont souhaité intégrer la plateforme des acteurs de l'Eau de l'Océan Indien ; et ont mis en place une cellule opérationnelle chargée à partir de 2015 d'accompagner et de développer des projets dans ce secteur clé du co-développement.
- Sécurité civile : les actions conduites par le SDIS de la Réunion ont concerné le dons de matériels (engins de lutte contre l'incendie, VSAB) et la réalisation d'actions de formation au profit de casernes malgaches principalement et comorienne.

Par ailleurs, la coopération régionale est devenue un levier pour la mobilité et l'insertion professionnelle. S'inscrivant dans une logique de renforcement de capacités, cette politique a pour objectif de répondre aux besoins de compétences exprimés par les pays de la zone OI en leur mettant à disposition des personnes ressources qualifiées formées à La Réunion.

Deux secteurs-clés du co-développement en ont principalement bénéficié :

- Education : affectation d'assistants d'éducation de langue française dans des établissements scolaires (Botswana, Madagascar, Seychelles) et dans le réseau des Alliances Françaises de la zone ;
- Tourisme : accompagnement à la mobilité de personnes qualifiées dans le secteur de l'hôtellerie/restauration (Seychelles).

Ce programme a permis à une cinquantaine de personnes en 2014 de contribuer au développement de projets de coopération.



Plusieurs temps forts ont marqué l'année 2015, d'abord dans le cadre de la coopération bilatérale. On note ainsi le déplacement à La Réunion de personnalités extérieures tel que le Dr. Mahesh SHARMA, Ministre indien de la Culture, du Tourisme et de l'Aviation Civile, dont la visite a constitué le premier déplacement d'un ministre indien en exercice à La Réunion. Plusieurs délégations ministérielles de l'île Maurice (Finance, Tourisme, Énergie, Transports) ont également été accueillies à La Réunion tout au long de l'année 2015, confortant une nouvelle dynamique dans les relations avec l'île Maurice et aboutissant notamment à la mise en place d'un outil pragmatique d'échanges pour renforcer la coopération économique. De façon plus spécifique, le Conseil Régional a signé un protocole en mars 2015 avec Tuniu Corp visant à mettre en œuvre une stratégie de communication et d'actions pour faire connaître la destination Réunion aux touristes chinois.

Dans le domaine de la santé, la Collectivité a accompagné diverses initiatives parmi lesquelles la participation d'associations réunionnaises au 14ème Colloque VIH de l'océan Indien aux Seychelles. Elle est aussi intervenue dans le cadre d'opérations d'aide humanitaire d'urgence en faveur de Madagascar suite au passage du cyclone Chedza et suite aux dernières inondations qui ont frappé la grande île.

Au niveau de la coopération multilatérale, la collectivité régionale a participé aux travaux de la COI et notamment au 30ème Conseil des ministres qui s'est tenu le 20 mai 2015 à Madagascar. Ce Conseil, dans le prolongement du IVème Sommet des Chefs d'États et de gouvernement d'août 2014, a pris plusieurs décisions sur les sujets d'importance pour le devenir de l'organisation régionale : connectivité aérienne et numérique (accord historique créant une alliance des transporteurs aériens de l'Indianocéanie baptisée Alliance Vanille et dont la signature est intervenue en septembre 2015 à Madagascar) ; sécurité maritime (installation à Madagascar d'un Centre de fusion de l'information maritime) ; changement climatique (signature d'une Déclaration commune entre l'Union européenne et la COI) ; etc.

S'agissant de l'IORA, des représentants du Conseil Régional ont participé à deux temps forts :

- la 1ère Conférence ministérielle sur l'économie bleue (Maurice, 2-3 septembre 2015), secteur désormais priorisé par l'IORA et qui devient un enjeu majeur de développement pour les pays du pourtour de l'océan indien. La conférence a mis en exergue la diversité des situations entre les pays, dont la préoccupation immédiate est la connaissance des ressources de pêche et ceux qui sont davantage tournés vers l'exploration et l'exploitation des ressources minérale ou l'énergie marine voire le tourisme. Elle a également mis en lumière les lacunes en matière de connaissance des ressources et la nécessité de développer la recherche et la coopération dans les différents secteurs de l'économie bleue ;

– le 15ème Conseil des Ministres de l'IORA, qui s'est tenu les 20-23 octobre à Sumatra (Indonésie), en présence de la ministre indonésienne des Affaires étrangères, qui assure désormais la présidence tournante de l'organisation régionale.

#### **2.4.9 La situation à Madagascar**

En 2009, avec le renversement du Président de la République Marc Ravalomanana remplacé par un gouvernement de transition, Madagascar a connu une crise politique importante dont les répercussions économiques et sociales ont touché l'ensemble de la population.

À cette situation s'est ajoutée la décision des bailleurs internationaux, à l'exception de l'AFD, de suspendre toute aide financière sauf à caractère humanitaire. Le conseil de l'UE a lui aussi adopté un certain nombre de mesures dès juin 2010.



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

Cette instabilité qui a touché l'un des plus proches voisins de La Réunion - et le plus important – a impacté fortement le développement de nombreux échanges et actions de coopération entre les deux îles.

L'année 2013 a connu une évolution dans le contexte politique difficile puisque l'élection présidentielle malgache a pu se dérouler en fin d'année. Deux tours ont été organisés : le 25 octobre pour le premier et le 20 décembre pour le deuxième.

Il aura cependant fallu attendre le 17 janvier 2014, pour que M. Hery RAJOANARIMAPIANINA soit officiellement proclamé élu Président de la République.

Avec cette élection, les sanctions financières à l'encontre de Madagascar ont été levées. Ainsi le Conseil de l'UE a décidé le 19 mai 2014 d'abroger la décision prise en 2010 et de reprendre toute coopération avec la grande île.

Il est à noter qu'en avril 2016 un nouveau gouvernement a dû être nommé après la démission du Premier Ministre Jean Ravelonarivo et de son gouvernement. En poste depuis janvier 2015 en remplacement de Kolo Roger, la presse malgache avait fait état plusieurs semaines avant sa démission d'un conflit l'opposant au Chef de l'Etat. Toutefois, aucune raison officielle n'a été donnée à ce changement de gouvernement. Le nouveau premier ministre, Olivier Mahafaly, a été désignée dans sa nouvelle fonction en avril 2016.

Par ailleurs, s'agissant de la connectivité des îles, la compagnie aérienne Air Madagascar a été inscrite en 2011 sur l'annexe B de la liste des compagnies aériennes interdites de voler dans l'espace européen, donc à La Réunion. L'inscription en annexe B de cette liste l'obligeait à affréter des appareils d'autres transporteurs avec équipage. Elle n'est pas parvenue à en sortir malgré une dizaine d'évaluations pendant la période du POCT 2007-2013.

Cette situation a limité le développement possible de partenariat aérien, comme celui envisagé avec Air Austral pour desservir la Chine, et la connexion aérienne dans la zone.

Le comité aérien de la sécurité européenne a décidé le **16 juin 2016** de retirer **Air Madagascar** de l'annexe B de la liste des compagnies aériennes interdites de voler dans l'espace européen. Elle peut donc désormais à nouveau utiliser ses propres appareils pour connecter l'Europe et développer de nouveaux partenariats.



## **2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)**

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée au cours de la période.

## **2.6. Complémentarité avec d'autres instruments**

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis, dès la conception des programmes, d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

À l'issue de la programmation, les lignes définies depuis le début de la programmation ont été respectées.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds et ont été respectées tout au long du programme :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale ont été prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y a donc pas eu d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements a émergé au PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil a été soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération ont fait intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal a permis d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération est intervenu en soutenant les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles. C'est le cas des projets du CIRAD relatif à l'élargissement et la pérennisation du réseau de protection des végétaux, ou le programme de coopération scientifique sur les maladies animales émergentes.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER a soutenu les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération est intervenu au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.



S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération s'est concentré uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à la Réunion. Ainsi, 16 bourses doctorales ont été accordées dans le cadre du PO CT sur des sujets d'intérêt pour la zone ;
- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération n'a pris en charge que les opérations développant l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendaient également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds et du Comité de Suivi ont constitué les éléments essentiels pour garantir une articulation cohérente entre les fonds. Certaines opérations présentant un volet d'ouverture à l'international ont ainsi pu être réorientées vers le PO CT.

Le Comité de Concertation Régionale, spécifique au POCT, a permis d'approfondir les thèmes spécifiques à la coopération territoriale en associant les principaux acteurs concernés dont les organisations de coopération régionale et la délégation de l'UE à Maurice.

À ce stade, il n'y a pas de modification des politiques communautaires et nationales ayant des répercussions sur la cohérence entre l'intervention du FEDER coopération et celle des autres instruments financiers.



## 2.7. Modalités de suivi

### 2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) s'est réuni régulièrement chaque mois au cours de cette période de programmation pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois co-présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Au cours de la période, 175 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 39,6 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en millions d'euros :

Montant FEDER COOPE programmé en millions d'euros	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Total	Total Cumulé
2015	0 0%	0,521 100%	0 0%	0,521	39,655
2014	5,51 42%	4,30 33%	3,19 25%	13,00	39,421
2013 %	2,92 42%	2,37 34%	1,67 24%	6,96	32,75
2012	3,46 55%	1,35 21%	1,52 24%	6,33	25,79
2011	0 0%	0,63 12%	4,63 88%	5,26	19,46
2010	7,13 74%	0,77 8%	1,75 18%	9,65	14,2
2009	2 53%	0,27 1%	1,37 45%	3,5	4,55
2008 %	0,92 88%	0,00 0%	0,13 12%	1,05	1,05
2007 %	0 0%	0 0%	0 0%	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Comités de Suivi tenus sur la période

Peu de comités de suivi ont eu lieu en 2015 sur la programmation du POCT compte tenu du taux d'engagement qui dépassait déjà les 100 % en 2014. En effet, seuls 2 comités de



programmation se sont tenus, 7 projets ont été programmés, dont 3 relevant de l'assistance technique.

En définitive sur la période 2007-2013, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 292 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total période 2007-2013
CLS	12	12	11	11	11	11	11	11	1	91
CLS Restreints	14	23	3	10	9	21	25	31	21	157
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	1	2	2	1	22
CNS	1	1	1	1	1	1	0	2	2	10
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	1	1	1	0	12
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>45</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>47</b>	<b>25</b>	<b>292</b>

## 2.7.2 Mise en œuvre des procédures de concertation FED / FEDER

La collectivité régionale a souhaité dans le cadre du POCT amorcer tout à la fois une expérimentation pragmatique pour la mise en œuvre de projets mobilisant le FED et le FEDER, et en parallèle a agi (memorandum RUP 2010, réunion à haut niveau Etat-Commission- RUP en 2012) pour proposer des orientations novatrices pour la période de programmation 2014-2020.

La mise en œuvre de cette procédure de concertation FED-FEDER s'est faite en étroite collaboration avec la COI. Elle s'est déclinée en plusieurs étapes qui sont retracées ci-dessous depuis le comité technique de 2009. Il est à noter que cette expérimentation a permis de mettre en lumière la dichotomie existante entre « l'espace temps » du FED et celui du FEDER.

Une des recommandations, proposée par La Réunion, était la constitution d'un comité technique de concertation FED/FEDER.

La Région Réunion a, en accord avec le Secrétaire Général de la COI, créé ce comité qui a principalement pour objectif d'identifier les projets susceptibles de faire l'objet d'une articulation FED/ FEDER, dans le cadre de la coopération multilatérale au sein de la COI.

Ce Comité technique s'est réuni pour la première fois le 05 novembre 2009, d'autres réunions techniques ont été organisées par la suite. De ces travaux, trois projets pouvant articuler les dispositifs FED et FEDER, ont été présentés : Projet Islands ex« Petits Etats Insulaires en Développement » (PEID) du 10ème FED, Projets SEAS-OI (Antenne Satellite) et AMESD, le programme d'élargissement et de consolidation du PRPV (ePRPV).

Suite aux divers échanges une méthodologie de travail a été actée :

- Organiser tout d'abord une rencontre technique entre le Secrétariat Général de la COI, la Délégation de la Commission européenne à Maurice et les représentants de La Réunion (autorité de gestion du POCT en particulier).
- Sur cette base, organiser des réunions de travail sectorielles entre les trois partenaires (SG, DCE et La Réunion) :
- Prévoir des actions de communication et de formation sur ces 2 dispositifs.



Par ailleurs, conformément aux engagements pris par l'autorité de gestion, **un premier Comité de Concertation Régionale s'est tenu le 07 décembre 2009** réunissant des représentants de haut niveau de La Réunion, des pays de la Commission de L'Océan Indien, de la Commission européenne, du COMESA, du Comité Interrégional de Coordination (CIRC) et des organismes partenaires (AFD...).

Plusieurs interventions ont eu lieu de la part des différents acteurs institutionnels et tous se sont accordés à dire qu'il conviendrait de chercher une plus grande cohérence dans la mise en œuvre de la politique de coopération régionale et dans les instruments financiers communautaires. Concernant ces instruments, un point d'étape sur leur utilisation à la fois du côté FEDER et du côté FED a été présenté. S'agissant du FEDER, il a été précisé la mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours en 2010 et les perspectives d'ajustement éventuel de crédits et de programmation.

S'agissant du FED, le programme d'action annuel 2009 comprenant les quatre secteurs d'intervention agréés par l'Union Européenne, a été présenté. Parmi eux, deux programmes pilotés par la COI : le programme pêche et le programme ISALNDS se distinguaient.

De nombreux échanges ont eu lieu notamment sur la question de l'institutionnalisation des rapports entre les différentes instances de gestion des fonds communautaires. Les intervenants ont précisé que cette institutionnalisation existait pour le FED au travers du DSR/PIR, de la tripartite et du CIRC.

À l'issue de cette réunion, une feuille de route a été adoptée :

- recensement des projets et/ou actions concrètes réalisables au cours de la période 2010-2013 co-finançables par le FED et par le FEDER (POCT) ;
- détermination des calendriers, des référents, des contenus et établissement d'une liste de dossiers prioritaires pour la mobilisation conjointe des deux instruments financiers au cours de la période de référence ;
- mise en œuvre opérationnelle par le comité technique FED-FEDER qui associe le Secrétariat Général de la COI et La Réunion pour ne pas multiplier les structures et les acteurs. Un lien avec le CIRC devra être réalisé ;
- bilan du plan à réaliser pour l'instance, préparé par le comité technique.

Les suites données aux principales orientations formulées lors du comité de concertation régionale du 07 décembre 2009 sont présentées ci-après :

Principales orientations	Situation au 30/06/2016
<ul style="list-style-type: none"><li>• Recensement des projets et/ou des actions concrètes réalisables au cours de la période 2010-2013 par le Fed et le Feder</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le recensement des actions concrètes réalisables au cours de la période indiquée a été réalisé. Les programmes biodiversité et énergie avaient été identifiés dans un premier temps. Cependant, l'adoption de ces programmes ayant pris du retard, seule une opération préparatoire à la mise en place du programme FED biodiversité a pu être réalisée côté FEDER en 2014/2015. Dans un second temps, les programmes pêche et islands ont</li></ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

<ul style="list-style-type: none"><li>• Détermination des calendriers des référents, des contenus et établissement d'une liste de dossiers prioritaires pour la mobilisation conjointe des deux instruments</li></ul>	<p>complété la liste des opérations identifiées initialement. Sur ces 2 programmes, des actions FED/FEDER ont pu être réalisées en cours d'année 2013 principalement.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les référents sur les projets identifiés Fed et Feder ont été nommés. Un travail particulier a été effectué au niveau du contenu des actions que souhaitait développer la Réunion au sein des programmes FED et s'est matérialisé par une annexe spécifique aux programmes transmis à la délégation de l'UE.</li></ul>
---	--

En août 2010, une rencontre technique s'est tenue à La Réunion dans le cadre d'une mission du secrétariat général de la COI. Les échanges ont été circonscrits, à la demande du secrétariat de la COI, dans une première étape aux futurs projets biodiversité et énergies renouvelables portés par la COI. En effet, le calendrier qui s'imposait aux gestionnaires du Xème FED, nécessitait que les partenaires communiquaient rapidement sur les travaux en cours au sein de la COI, afin d'examiner la possibilité de complémentarité FED-FEDER sur les deux projets qui devaient être déposés.

Pour ces deux projets FED, il a été constaté une complémentarité avec la stratégie et certaines mesures du POCT. S'agissant de la gestion administrative et financière, il a été confirmé que chaque autorité devait gérer selon ses règles et procédures établies.

À la suite de cette rencontre du mois d'août, un **Comité de Concertation Régional s'est réuni le 25 novembre 2010** à Saint – Denis de La Réunion.

Si l'ensemble des participants ont reconnu des avancées depuis le premier CCR tenu en 2009, les échanges qui ont été riches ont porté principalement sur les améliorations à apporter à l'articulation FED-FEDER pour la prochaine période de programmation. L'idée de la budgétisation du FED envisagée à une certaine période ayant été abandonnée, d'autres pistes ont été envisagées comme faire figurer dans les règlements des modalités de mise en oeuvre pour qu'entre ces deux fonds, il y ait une clause prévoyant des règles communes.

À l'issue de la rencontre, les partenaires se sont fixé une feuille de route pour l'année 2011 autour des points suivants :

- Pour les projets « biodiversité » et « énergie », adoption des Fiches d'identification de projet – FIP avec leur articulation FED-FEDER, et détermination des fiches- actions déclinant les financements FED et FEDER en imaginant les solutions qui devaient permettre de faire converger les procédures FED et les procédures FEDER en tenant compte des contraintes calendaires.
- Pour les projets « pêche » et « PEID », détermination de l'apport France / Réunion dans le cadre du FEDER aux fiches- actions ;
- Poursuite de l'identification des difficultés concrètes et des solutions pour alimenter la réflexion post 2013 présentés par le comité technique FED FEDER ;
- Solliciter la COI pour que le prochain Comité de Concertation régionale se tienne en



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

2011 au siège du Secrétariat Général de la COI à Maurice et conjointement avec un exercice FED ;

- Avoir un volet communication qui soit le plus appuyé sous toutes ces formes;
- Poursuivre les efforts entre les professionnels de la zone de manière à pouvoir aussi co-mobiliser des fonds publics et privés de manière à aller vers des réseaux qui sont efficaces ;
- Impliquer Mayotte dans les travaux sur la coopération ;

Les suites données aux principales orientations formulées lors du comité de concertation régionale du 25 novembre 2010 sont présentées ci-après:

Principales orientations	Situation au 30/06/2016
<ul style="list-style-type: none"><li>• Projets biodiversité et énergie : adoption des FIP et détermination des FA déclinant les financements Fed et Feder</li><li>• Projets pêche et PEID : détermination de l'apport France/Réunion dans le cadre du feder</li><li>• Poursuite de l'identification des difficultés concrètes et des solutions pour alimenter la réflexion post 2013</li><li>• Avoir un volet communication qui soit le plus appuyé sous toutes ces formes</li><li>• Solliciter la COI pour que le CCR 2011 se tienne au siège de Sg de la COI</li><li>• poursuivre les efforts entre les professionnels de la zone de manière à pouvoir co-mobiliser des fonds publics et privés de manière à aller vers des réseaux efficaces</li><li>• Impliquer Mayotte dans les travaux sur la</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs réunions de travail ont mobilisé les équipes de La Réunion et du Sg COI pour intégrer la participation de La Réunion. Pour le programme biodiversité, le programme comprenant la participation de La Réunion financée par le POCT, a été agréé en septembre 2012. Le programme énergie comportant une annexe spécifique pour La Réunion a été agréé en juin 2013.</li><li>• L'apport de la France/Réunion a été intégré au niveau du devis programme 1 pour l'opération Islands (ex PEID). Au niveau du projet pêche et plus particulièrement du programme SMARTFISCH, l'apport du FEDER s'est concrétisé au travers le financement de plusieurs opérations</li><li>• La Commission Européenne a publié un « memorandum of understanding » en date du 26 septembre 2013 sur la coopération FED-FEDER</li><li>• La communication sur les financements FED/FEDER a été effectuée dans la mesure du possible au niveau des projets subventionnés</li><li>• Réalisé</li><li>• Les efforts se sont concentrées sur quelques projets, par exemple une opération de l'ARDA au Mozambique a fait intervenir une société privée d'aquaculture de crevette</li><li>• Une délégation de Mayotte a été reçue</li></ul>



**En 2011, la réunion du Comité de Concertation Régionale** s'est tenue au siège de la C.O.I à Maurice, en présence du partenariat local et de représentants du Secrétariat Général de la COI, de la Commission européenne et du SEAE à Maurice.

Dans le cadre de cette rencontre, un point d'étape sur les projets au niveau du PIR 10<sup>ème</sup> FED a été effectué : Islands, pêche, biodiversité et énergie. Cette réunion a été à nouveau l'occasion de faire le point sur l'avancement des programmes FED discutés depuis 2009. Elle a aussi été l'occasion de faire le point sur la révision à mi-parcours du PIR 10<sup>ème</sup> FED.

Les suites données aux principales orientations formulées lors du comité de concertation régionale du 28 novembre 2011 sont présentées ci-après :

Principales orientations	Situation au 30/06/2016
<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre de façon réaliste la collaboration sur les quatre projets identifiés</li><li>• Introduire dans le RAE du POCT une information sur les soutiens de la France/Réunion aux projets Fed/Feder</li><li>• Engager des réflexions stratégiques communes à la fois au niveau européen et au niveau de la ZOI</li><li>• Mandat donné à l'Ambassadeur Leyssene pour préciser les conditions optimales des concours financiers FED et FEDER</li><li>• Examiner la possibilité de créer un poste chargé du soutien et du suivi des projets FED/FEDER,</li><li>• réunir un groupe de travail sur la gestion et la prévention des risques et des catastrophes naturels, en prenant appui sur les</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La collaboration sur les quatre projets identifiés a été fructueuse même si les avancées ont été asymétriques : participation active sur les programmes Islands, biodiversité, et smartfish encourageante pour l'énergie où les actions concrètes seront menées sur le nouveau programme de coopération 2014-2020</li><li>• Réalisé à compter du RAE 2012</li><li>• Les réflexions ont continué en 2013 à la fois au travers de l'AMO recrutée spécifiquement pour la préparation du PO 2014-2020 que lors de réunions comme le comité technique de décembre 2013</li><li>• Le document a été remis</li><li>• Un poste de service instructeur dédié au suivi de la mesure Fed/Feder a été validé par les instances locales. Le recrutement est intervenu en juin 2013.</li><li>• Pas de groupe de travail constitué sur cette problématique dans le cadre de projets existants mais une adhésion au</li></ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

<p>projets existant</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Demander au niveau de l'information et de la communication, de valoriser, au travers du projet ORCA par exemple, les projets financés par le POCT</li><li>• Renouveler l'expérience de délocalisation géographique du Comité de Concertation Régionale dans l'Océan Indien</li></ul>	<p>programme régional Risques Naturels de la COI (RN COI)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un courrier a été adressé au porteur de projet ORCA en date du 30/10/2013 lui rappelant la nécessité de mener une opération de publicité de l'action communautaire.</li><li>• Cette expérience de délocalisation du CCR réalisée en 2011 n'a pu pour des raisons logistiques se renouveler.</li></ul>
--	---

**En 2012, pour sa 4<sup>ème</sup> édition,** le Comité de Concertation Régional qui s'est tenu à l'hôtel de Région Pierre Lagourgue le 21 novembre 2012 a arrêté les principales orientations suivantes :

1. Approfondir du côté du FEDER et du côté du FED les modalités opérationnelles pour une mise en oeuvre conjointe de projets de coopération, avec en priorité les projets « biodiversité » et « énergies renouvelables » ;
2. Réaliser en 2013 une émission TV sur les réalisations des projets de coopération régionale, en utilisant le réseau ORCA ;
3. Etre force de propositions sur la préparation du 11ème FED sur la base des expériences concrètes, y compris en répondant à toute initiative du CIRC et des organisations régionales
4. Elaborer un nouveau programme FEDER pour 2014-2020, malgré toutes les incertitudes sur le volet réglementaire et surtout sur la géographie des programmes:
5. Retenir l'orientation de recourir à un appui spécifique pour l'élaboration de celui-ci ;
6. Veiller à la meilleure définition des espaces de coopération pour la période de programmation à venir du FEDER qui associe la cohérence et l'efficacité;
7. Décliner très rapidement les propositions du rapport de Monsieur l'Ambassadeur LEYSSENE en vue de préciser les modalités concrètes du dispositif opérationnel, en définissant également le rôle des différents acteurs et en établissant plusieurs scénarii compatibles avec les règles de gestion et de contrôle du FEDER.
8. Maintenir dans le rapport annuel d'exécution du POCT de 2013, un bilan des opérations FED-FEDER et des perspectives ;
9. Etudier la possibilité de mobiliser (si la COI l'estime nécessaire) un poste financé par l'assistance technique du POCT pour l'appui au montage et au suivi des projets FED-FEDER.

Les suites données aux principales orientations formulées lors du comité de concertation régionale du 21 novembre 2012 sont présentées ci-après :



<ul style="list-style-type: none"><li>• Approfondir du côté du FEDER et du côté du FED les modalités opérationnelles pour une mise en œuvre conjointe de projets de coopération, avec en priorité les projets « biodiversité » et « énergies renouvelables » ;</li><li>• Réaliser en 2013 une émission TV sur les réalisations des projets de coopération régionale, en utilisant le réseau ORCA ;</li><li>• Etre force de propositions sur la préparation du 11ème FED</li><li>• ;Elaborer un nouveau programme FEDER pour 2014-2020, malgré toutes les incertitudes sur le volet réglementaire et surtout sur la géographie des programmes: le travail est amorcé et le partenariat local est mobilisé pour préparer l'avenir</li><li>• Retenir l'orientation de recourir à un appui spécifique pour l'élaboration de celui-ci ;</li><li>• Veiller à la meilleure définition des espaces de coopération pour la période de programmation à venir du FEDER qui associe la cohérence et l'efficacité;</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Plusieurs réunions de travail et/ou échanges électroniques ont mobilisé les équipes réunionnaises et du SG de la COI afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des projets FED-FEDER. Néanmoins, les retards pris dans la mise en œuvre opérationnelle des projets FED biodiversité et énergie ont entraîné le report côté FEDER des opérations sur 2014/2020.</li></ul> <p>Un courrier au porteur de projet lui rappelant la demande du CCR et lui demandant de se rapprocher de son service instructeur sur les modalités de mise en œuvre a été transmis le 30/10/2013. Aucune émission spécifique n'a été réalisée. A noter néanmoins, que dans le cadre des derniers jeux des îles qui se sont déroulés au mois d'août 2015 le réseau ORCA a proposé plus de 70 heures de direct et environ 1H30/ jour de contribution reportage vers Mayotte/ Seychelles/Maurice.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La Réunion dans le cadre de la COI a participé au même titre que les autres Etats à la préparation des projets du 11ème FED</li></ul> <p>1. Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une AMO a été recrutée</li><li>•</li><li>• L'autorité de gestion a rappelé dans plusieurs correspondances adressées aux autorités nationales (28/02/2013, 02/07/2013, 06/09/2013) la nécessité de définir de la</li></ul>
---	--



<ul style="list-style-type: none"><li>• Décliner très rapidement les propositions du rapport de Monsieur l'Ambassadeur LEYSSENE en vue de préciser les modalités concrètes du dispositif opérationnel, en définissant également le rôle des différents acteurs et en établissant plusieurs scénarii compatibles avec les règles de gestion et de contrôle du FEDER.</li><li>• Maintenir dans le rapport annuel d'exécution du POCT de 2013, un bilan des opérations FED-FEDER et des perspectives ;</li><li>• Etudier la possibilité de mobiliser (si la COI l'estime nécessaire) un poste financé par l'assistance technique du POCT pour l'appui au montage et au suivi des projets FED-FEDER.</li></ul>	<p>meilleure façon les espaces de coopération. Elle a également demandé d'élargir l'espace transfrontalier à la COI et aux pays de la COI et l'espace transnational à l'Océan Indien.</p> <p>- Non réalisé</p> <p>- Réalisé au titre du RAE 2013 et maintenu dans le RAE 2014</p> <p>- Un poste financé par le POCT avec un cofinancement Région a été pourvu auprès du SG de la COI en juin 2013. Ce poste a été cofinancé par le FEDER au titre du volet « renforcement de la capacité institutionnelle » de l'assistance technique du POCT 2007-2013.</p>
--	--

**En 2013**, aucune réunion du Comité de Concertation Régionale ne s'est tenue. Il a été convenu avec l'ensemble des partenaires qu'au regard de l'actualité communautaire concernant la préparation des futurs PO de reporter cette manifestation au début de l'année 2014.

Néanmoins, un Comité technique FED-FEDER s'est déroulé le 16 décembre 2013. Les objectifs de cette réunion technique étaient doubles :

- effectuer un point sur les dossiers FED-FEDER en cours.



- préparer le POCT 2014-2020.

**En 2014**, une réunion du Comité de Concertation Régionale s'est tenue au Moka le 28 février 2014. Cette occasion a été notamment marquée par la présence de Mme MOSCA, directrice pour l'Afrique à la DG DEVCO. Les travaux se sont articulés autour de 2 thématiques principales :

- L'avancement de la coordination entre le FED et le FEDER pour la période 2007 – 2013 ;
- Les perspectives pour la nouvelle période de programmation 2014 – 2020.

À l'issue des débats, les principaux points retenus dans la feuille de route étaient :

• **Pour 2007 – 2013 :**

- Poursuivre les efforts de programmation et de bonne exécution des mesures afin d'éviter tout risque de dégageant d'office fin 2014 ;
- Poursuivre les efforts de concertation pour un financement conjoint FED et FEDER, notamment pour les projets biodiversité et énergies renouvelables ;
- Rester attentif sur les opérations en cours et qui nécessitent une coordination « chemin faisant » (MESA ou SMARTFISH) ;

• **Pour 2014 – 2020 :**

- Poursuivre le travail de coordination des instruments financiers afin de clarifier les mécanismes de coordination entre le FED - FEDER et entre le FEDER – ICD ;
- Réfléchir à la meilleure manière de tenir compte des intérêts de La Réunion et de Mayotte dans la stratégie du programme PANAFRICAIN ;
- Sur la gouvernance, les préoccupations et les propositions des participants seront prises en compte en tenant compte des impératifs liés à une mise en œuvre pragmatique ;
- Sur l'avancement du futur POCT « Océan Indien », le document présenté sera revu par le consultant pour prise en compte des remarques exprimées par les membres du Comité.

Les suites données aux principales orientations formulées lors du comité de concertation régionale de 2014 sont présentées ci-après :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite des efforts de programmation et de bonne exécution du PO ;</li><li>• Poursuivre les efforts de concertation pour un financement conjoint FED / FEDER pour les projets biodiversité et énergies renouvelables ;</li><li>• Poursuivre avec les représentants de la Commission Européenne le dialogue afin de clarifier les mécanismes de coordination entre le FEDER / FED et entre le FEDER / ICD ;</li><li>• Réfléchir à la manière de tenir compte des intérêts de La Réunion et de Mayotte dans la stratégie du programme PAN AFRICAIN</li><li>• Prise en compte des observations des participants du CCR sur la stratégie du future PO CT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le seuil de DO au 31/12/2014 a été franchi ;</li><li>• Une première opération au titre du projet Biodiversité a été programmée en mai 2014. La participation de La Réunion au projet énergie a fait l'objet d'un appel à projet en 2015.</li><li>• Le dialogue avec les représentants de la Commission Européenne se poursuit sur la coordination FED/FEDER sur le nouveau programme INTERREG V. S'agissant du FEDER/ICD, la coordination des deux instruments est liée principalement à l'accord de participation, toujours en attente, de l'Afrique du Sud au programme INTERREG V.</li><li>• La réflexion pourrait être menée sur la seconde phase de la feuille de route du programme PAN AFRICAIN, la première phase ayant été lancée en juillet 2014 pour la période 2014/2017</li><li>• Un document amendé a été présenté et adopté par le CCR qui s'est tenu en novembre 2014.</li></ul>
--	--

Une nouvelle réunion du CCR s'est tenue le 28 novembre 2014 dédiée plus particulièrement aux travaux préparatifs pour la prochaine période de programmation 2014 -2020.

- Poursuivre les efforts en matière de programmation et de certification pour le PO 2007 – 2014 afin de s'assurer d'une consommation à 100 % de l'enveloppe FEDER ;
- Poursuivre une plus grande synergie avec les partenaires mahorais dans les travaux d'élaboration du PO mais aussi sa mise en œuvre ;
- Tenir compte des pistes de réflexion contenues dans la note d'orientation FED / FEDER 2014-2020, rédigée conjointement par la DG REGIO et la DG DEVCO, pour renforcer la coordination entre fonds au sein du futur programme ;
- Réfléchir au déploiement d'un assistant technique à Mayotte en soutien aux



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

autorités locales et aux porteurs de projet ;

Au cours de ce Comité, la stratégie du prochain PO INTERREG V a été validée.

En 2015, aucune réunion du CCR ne s'est tenue compte tenu de l'actualité communautaire pour les Autorités de Gestion : préparation de la clôture du programme de coopération 2007-2013, préparation et négociation du programme INTERREG V.

Néanmoins, une action pilote sur les opérations FED/FEDER a été menée en mars 2015. Il s'agissait d'une réunion avec les chefs de projet du Xème FED, les PFN de la France / Réunion, des représentants de la délégation de l'UE à Maurice, de la COI et du Conseil Régional. L'objectif de cette réunion qui s'est déroulée à La Réunion était de faire un point sur la participation de l'île aux projets de la COI en cours et d'étudier le renforcement de son intégration dans les différents programmes en cours et / ou à venir. Cette initiative a d'ailleurs été renouvelée en 2016 et devrait être reconduite régulièrement.

- Un récapitulatif général des différents bilans des grandes orientations des CCR est présenté ci après :

Années	Principales orientations	Situation au 30/06/2016
2009	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recensement des projets et/ou des actions concrètes réalisables au cours de la période 2010-2013 par le Fed et le Feder</li><li>• Détermination des calendriers des référents, des contenus et établissement d'une liste de dossiers prioritaires pour la mobilisation conjointe des deux instruments</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le recensement des actions concrètes réalisables au cours de la période indiquée a été réalisé. Les programmes biodiversité et énergie avaient été identifiés dans un premier temps. Cependant, l'adoption de ces programmes ayant pris du retard, seule une opération préparatoire à la mise en place du programme FED biodiversité a pu être réalisée côté FEDER en 2014/2015. Dans un second temps, les programmes pêche et islands ont complété la liste des opérations identifiées initialement. Sur ces 2 programmes, les actions FED/FEDER ont pu être réalisées au cours de l'année 2013 principalement.</li><li>• Les référents sur l'ensemble des projets identifiés Fed et Feder ont été nommés et la liste des dossiers prioritaires réalisée. Un travail particulier a été effectué au niveau du contenu des actions que souhaitent développer La Réunion au sein des programmes FED et s'est matérialisé par une annexe</li></ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

		spécifique aux programmes transmis à la délégation de l'UE.
2010	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projets biodiversité et énergie : adoption des FIP et détermination des FA déclinant les financements Fed et Feder</li><li>• Projets pêche et PEID : détermination de l'apport France/Réunion dans le cadre du feder</li><li>• Poursuite de l'identification des difficultés concrètes et des solutions pour alimenter la réflexion post 2013</li><li>• Avoir un volet communication qui soit le plus appuyé sous toutes ces formes</li><li>• Solliciter la COI pour que le CCR 2011 se tienne au siège de Sg de la COI</li><li>• Poursuivre les efforts entre les professionnels de la zone de manière à pouvoir co-mobiliser des fonds publics</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs réunions de travail ont mobilisé les équipes de La Réunion et du Sg COI pour intégrer la participation de La Réunion. Pour le programme biodiversité, le programme comprenant la participation de La Réunion financée par le POCT, a été agréé en septembre 2012. Le programme énergie comportant une annexe spécifique pour La Réunion a été agréé en juin 2013.</li><li>• L'apport de la France / Réunion a été intégré au niveau du devis programme 1 pour l'opération Islands (ex PEID). Au niveau du projet pêche et, plus particulièrement, du programme SMARTFISCH, l'apport du FEDER s'est concrétisé au travers le financement de plusieurs opérations</li><li>• La Commission Européenne a publié un « memorandum of understanding » en date du 26 septembre 2013 sur la coopération FED-FEDER</li><li>• La communication sur les financements FED / FEDER a été effectuée dans la mesure du possible au niveau des projets subventionnés</li><li>• Réalisé</li><li>• Les efforts se sont concentrés sur quelques projets, par exemple une opération de l'ARDA au Mozambique a fait intervenir une</li></ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

	<p>et privés de manière à aller vers des réseaux efficaces</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Impliquer Mayotte dans les travaux sur la coopération</li></ul>	<p>société privée d'aquaculture de crevette.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une délégation de Mayotte a été reçue à la Réunion lors du CNS et du CCR de 2012</li></ul>
2011	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre de façon réaliste la collaboration sur les quatre projets identifiés</li><li>• Introduire dans le RAE du POCT une information sur les soutiens de la France/Réunion aux projets Fed/Feder</li><li>• Engager des réflexions stratégiques communes à la fois au niveau européen et au niveau de la ZOI</li><li>• Mandat donné à l'Ambassadeur Leysse pour préciser les conditions optimales des concours financiers FED et FEDER</li><li>• Examiner la possibilité de créer un poste chargé du soutien et du suivi des projets FED/FEDER,</li><li>• Réunir un groupe de travail sur la gestion et la prévention des risques et des catastrophes naturels, en prenant appui sur les projets existant</li><li>• Demander au niveau de</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La collaboration sur les quatre projets identifiés a été fructueuse même si les avancées ont été asymétriques : participation active sur les programmes Islands, biodiversité, et smartfish encourageante pour l'énergie où les actions concrètes seront menées sur le nouveau programme de coopération 2014-2020</li><li>• Réalisé à compter du RAE 2012</li><li>• Les réflexions ont continué en 2013 à la fois au travers de l'AMO recruté spécifiquement pour la préparation du PO 2014-2020 que lors de réunions comme le comité technique de décembre 2013</li><li>• Le document a été remis</li><li>• Un poste de service instructeur dédié au suivi de la mesure Fed/Feder a été validé par les instances locales. Le recrutement est intervenu en juin 2013.</li><li>• Pas de groupe de travail constitué sur cette problématique dans le cadre de projets existants mais une adhésion au programme régional Risques Naturels de la COI (RN COI</li><li>• Un courrier a été adressé au porteur</li></ul>



2012

l'information et de la communication, de valoriser, au travers du projet ORCA par exemple, les projets financés par le POCT

- Approfondir du côté du FEDER et du côté du FED les modalités opérationnelles pour une mise en œuvre conjointe de projets de coopération, avec en priorité les projets « biodiversité » et « énergies renouvelables » ;
- Réaliser en 2013 une émission TV sur les réalisations des projets de coopération régionale, en utilisant le réseau ORCA ;
- Etre force de propositions sur la préparation du 11<sup>ème</sup> FED ;
- Elaborer un nouveau programme FEDER pour 2014-2020, malgré toutes les incertitudes sur le volet réglementaire et surtout sur la géographie des programmes: le travail est amorcé et le partenariat local est mobilisé pour préparer l'avenir
- Retenir l'orientation de

de projet ORCA en date du 30/10/2013 lui rappelant la nécessité de mener une opération de publicité de l'action communautaire.

- Plusieurs réunions de travail et/ou échanges électroniques ont mobilisé les équipes réunionnaises et du SG de la COI afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des projets FED-FEDER. Néanmoins, les retards pris dans la mise en œuvre des projets biodiversité et énergie ont entraîné le report côté FEDER des opérations sur 2014/2020.
- Un courrier au porteur de projet lui rappelant la demande du CCR et lui demandant de se rapprocher de son service instructeur sur les modalités de mise en œuvre a été transmis le 30/10/2013. Aucune émission spécifique n'a été réalisée. À noter que dans le cadre des derniers jeux des îles qui se sont déroulés au mois d'août 2015, le réseau ORCA a proposé plus de 70 heures de direct et environ 1h30 / jour de contribution reportage vers Mayotte / Seychelles / Maurice.
- La Réunion dans le cadre de la COI a participé au même titre que les autres Etats à la préparation des projets du 11<sup>ème</sup> FED
- Réalisé
- Une AMO a été recrutée



recourir à un appui spécifique pour l'élaboration de celui-ci ;

- Veiller à la meilleure définition des espaces de coopération pour la période de programmation à venir du FEDER qui associe la cohérence et l'efficacité;

Décliner très rapidement les propositions du rapport de Monsieur l'Ambassadeur LEYSSENE en vue de préciser les modalités concrètes du dispositif opérationnel, en définissant également le rôle des différents acteurs et en établissant plusieurs scénarii compatibles avec les règles de gestion et de contrôle du FEDER. Les premiers travaux devraient être remis sous deux mois.

- Maintenir dans le rapport annuel d'exécution du POCT de 2013, un bilan des opérations FED-FEDER et des perspectives ;
- Etudier la possibilité de mobiliser (si la COI l'estime nécessaire) un poste financé par l'assistance technique du POCT pour l'appui au montage et au suivi des projets FED-FEDER.

- L'autorité de gestion a rappelé dans plusieurs correspondances adressées aux autorités nationales (28/02/2013, 02/07/2013, 06/09/2013) la nécessité de définir de la meilleure façon les espaces de coopération. Elle a également demandé d'élargir l'espace transfrontalier à la COI et aux pays de la COI et l'espace transnational à l'Océan Indien.

- Non réalisé

- Réalisé au titre du RAE 2013 et maintenu dans le RAE 2014.

Un poste financé par le POCT avec un cofinancement de la Région a été pourvu auprès du SG de la COI en juin 2013. Ce poste a été cofinancé par le FEDER au titre du volet « renforcement de la capacité institutionnelle » de l'assistance technique du POCT 2007-2013.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

<b>Au titre de 2014</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite des efforts de programmation et de bonne exécution du PO ;</li><li>• Poursuivre les efforts de concertation pour un financement conjoint FED / FEDER pour les projets biodiversité et énergies renouvelables ;</li><li>• Poursuivre avec les représentants de la Commission Européenne le dialogue afin de clarifier les mécanismes de coordination entre le FEDER / FED et entre le FEDER / ICD ;</li><li>• Réfléchir à la manière de tenir compte des intérêts de La Réunion et de Mayotte dans la stratégie du programme PAN AFRICAIN</li><li>• Prise en compte des observations des participants du CCR sur la stratégie du future PO CT</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le seuil de DO au 31/12/2014 a été franchi ;</li><li>• Une première opération au titre du projet Biodiversité a été programmée en mai 2014. La participation de La Réunion au projet énergie a fait l'objet d'un appel à projet en 2015.</li><li>• Le dialogue avec les représentants de la Commission Européenne se poursuit sur la coordination FED / FEDER sur le nouveau programme INTERREG V. S'agissant du FEDER / ICD, la coordination des deux instruments est liée principalement à l'accord de participation, toujours en attente, de l'Afrique du Sud au programme INTERREG V.</li><li>• La réflexion pourrait être menée sur la seconde phase de la feuille de route du programme PAN AFRICAIN, la première phase ayant été lancée en juillet 2014 pour la période 2014/2017</li><li>• Un document amendé a été présenté et adopté par le CCR qui s'est tenu en novembre 2014.</li></ul>
-------------------------	--	--

**APPROCHE SELON LA NATURE DES PROJETS FINANCES AU TITRE DU Xeme FED :**

Les différentes rencontres entre les gestionnaires du FED et du FEDER ont permis de lancer sur la programmation 2007-2013 du POCT, les premières discussions mais aussi plusieurs opérations de financement conjoint entre ces deux instruments. On trouvera ci-après un point d'information sur les principaux programmes de la COI :

- Le programme BIODIVERSITE : enveloppe FED 15 M€ / enveloppe FEDER programmé 730 k€

Ce programme repose sur cinq résultats : l'harmonisation du cadre légal, développement d'outils éducatifs, de communication et d'information, amélioration des systèmes de réseautage et d'échange d'informations, et appui aux centres thématiques régionaux. Ce dernier résultat fait actuellement l'objet d'un appel à propositions.



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

S'agissant du projet financé par le Feder, il était porté par l'Université de La Réunion. Il visait à partager à l'échelle régionale des méthodologies communes dans le domaine de l'évaluation de la biodiversité terrestre et marine, de l'éducation et de la formation à la gestion de la biodiversité. Il s'est inscrit dans un objectif de conversation du point chaud de la biodiversité des îles du sud-ouest de l'Océan Indien.

Ce projet réalisé sur une durée très courte (mai 2014- juin 2015) a produit, outre de nombreux livrables, de nombreux résultats scientifiques en cours de valorisation dans le cadre de rapports de Master, doctorats et publications scientifiques. Ces travaux ont des applications en termes de gestion et de valorisation de la biodiversité des îles et des écosystèmes marins de l'Océan Indien occidental tropical.

A titre d'exemple, une action avec Maurice et Rodrigue a permis de mettre en place de nouvelles formes de protocoles scientifiques pour répertorier les espèces envahissantes et de contrôler les espèces de plantes exotiques. Des formations ont également été menées par exemple à l'Institut halieutique des sciences marines de Tuléar (Madagascar) pour la sensibilisation des touristes à la préservation des oiseaux marins ou encore à Rodrigues sur la valorisation économique du whalewatching. Cette opération a également permis d'établir un réseau partenarial important et extrêmement diversifié englobant de nombreuses institutions gouvernementales, privées et associatives des pays de l'Océan Indien occidental.

Les conclusions et les retombées du projet FEDER Biodiversité ont été présentées lors de différentes instances de coopération régionales :

- Comité de Pilotage du programme FED avec les états membres de la COI et les pays d'Afrique orientale. (Tanzanie mars 2016)
- Comité UICN pour le projet international INVASILES (île Maurice mars 2016)
- Atelier COI - UICN à Maurice pour un projet régional de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Maurice 2015)
- Séminaire H2020 - NEXA- Region- Cellule Europe sur la conservation de la biodiversité (Sept 2015)

Par ailleurs, depuis le démarrage du programme FED (juin 2015), l'Université de la Réunion est un partenaire fort dans sa mise en œuvre. Les actions réalisées sur le POCT sont valorisées et capitalisées au sein du projet FED. Le programme s'appuie en effet largement sur le projet FEDER par exemple pour la mise en œuvre des herbiers, la mise en œuvre de plaquette sur les espèces envahissantes, le réseau d'identification des plantes (plantnet). Des échanges ont également eu lieu comme avec le CIRAD dans le cadre de la valorisation et de l'itinérance régionale de l'exposition « Microportraits du peuple caché de nos cultures ». Cette exposition a notamment attiré 100 000 personnes à Maurice et Rodrigues.

Les acteurs réunionnais ont par ailleurs répondu à l'appel à projet lancé dans le cadre du résultat 5. L'analyse des propositions est en cours

- Le programme ENERGIE : enveloppe FED 15 M€

Le programme énergie repose sur cinq résultats : la mise en œuvre d'une stratégie régionale, l'élaboration d'un plan de campagne et de promotion des ER&EE, développement d'un cadre réglementaire, développement d'unités de production d'électricité basées sur des énergies renouvelables normes et labels pour les appareils électroménagers et bâtiments.

Ce programme, agréé en 2013 a débuté plus tardivement que le programme de biodiversité. Aucune opération n'a donc été financée sur le programme de coopération 2007-2013. Mais, le travail d'élaboration de projets communs initiés dans le cadre du POCT permettra le lancement d'opération conjointe sur le programme 2014 - 2020.



!

A titre d'exemple, un projet de développement de bases de données régionales sur les énergies solaire et éolienne avec l'Université de La Réunion est prévu ou encore l'intégration au programme FED de l'observatoire mis en place à La Réunion sur les énergies.

Par ailleurs plus de vingt représentants des pays membres de la COI ont participé à un voyage d'étude à La Réunion début 2016 afin de prendre connaissance de la stratégie réunionnaise en matière d'énergies renouvelables et de visiter les projets innovants qui y sont conduits.

Il est à noter que des entreprises réunionnaises ont également répondu à l'appel à projets relevant du résultat 3.

!

!

- **Le programme ISLANDS**: enveloppe 10 M€ FED/ enveloppe FEDER programmé 307 k€

!

Démarré en août 2011 et financé à hauteur de 10 millions d'euros par l'Union Européenne (10 M€ FED), le projet "Petits États Insulaires en Développement" de la COI, désormais intitulé ISLANDS, avait pour objectifs d'identifier et de soutenir des bonnes pratiques en matière de développement durable dans les pays de la COI et Zanzibar (Tanzanie).

Quatre thèmes-phares avaient été retenus pour sa mise en œuvre : la gestion des récifs coralliens, la mise en place d'un fonds assurantiel pour les catastrophes naturelles, le renforcement des politiques nationales et régionales en développement durable et la gestion du littoral face au changement climatique.

Le pilotage de chaque thème avait été confié à un pays différent, la France / Réunion assurant ainsi celui du volet « Récifs coralliens ». Cette Présidence était assurée par la Région Réunion avec une coprésidence de Zanzibar.



Deux opérations pilotes ont été menées sur cette thématique et ont fait l'objet d'un financement croisé FED/FEDER :

- les sentinelles du récif porté par le GIP réserve marine,



Ce programme FEDER Sentinelles a permis de conforter et d'améliorer le réseau des observateurs Sentinelles du récif. Ce projet a permis la formation de près de 23 formateurs de la zone Océan Indien qui à leur tour initieront des suivis Sentinelles dans leur pays. Ces formations ont été très enrichissantes et ont permis :

- d'identifier les attentes et besoins des partenaires de la zone, de réfléchir ensemble aux solutions possibles pour améliorer le réseau,
- d'initier et de valider les formateurs aux suivis sentinelles.



**- REEFSAT porté par l' IRD.**

L'objectif du projet REEFSAT était de fournir une information géographique actualisée et harmonisée sur les changements des littoraux coralliens. Avec l'appui de la station satellitaire SEAS OI et de deux stagiaires malgaches qui ont traité les images satellites et créé des SIG, toute une série de carte a été réalisée. Les zones d'études ont concerné La Réunion, Madagascar, Maurice, Rodrigues, les Comores, les Seychelles et Zanzibar.

La première phase du programme ISLANDS s'est clôturée fin juin 2014.

Dans le cadre de la seconde phase, qui coïncide avec la période de programmation du programme INTERREG V, plusieurs axes de coopération sont envisagés comme :

- La mise en réseau des acteurs régionaux en matière de gestion du risque, avec notamment Seas OI,
- Des actions pour la sensibilisation et la formation au développement durable dans nos îles, avec par exemple, l'utilisation de méthodes de l'agenda 21 - la création de comités locaux ou sous-nationaux-, l'organisation d' « éco-écoles », l'implication des universités en matière de changement climatique...
- Des actions d'évaluation économique de certaines ressources naturelles comme les tortues.

**- Le programme SMARTFISCH:** enveloppe 35 M€ FED (phases 1 et 2) / enveloppe FEDER programmé 586 k€

!

L'objectif global du programme est de contribuer à élever le niveau de développement social, économique et environnemental et à accroître l'intégration régionale dans la région de l'AOA-OI grâce à l'exploitation durable des ressources halieutiques. Il a été également noté que les résultats et réalisations attendus du programme entrent dans les cinq catégories suivantes : gestion des pêches ; gouvernance des pêches ; surveillance, contrôle et suivi ; commerce régional du poisson et sécurité alimentaire.



Ce programme repose sur 5 résultats : aménagement des pêches, gouvernance des pêches, MCS –suivi, contrôle, surveillance-, commerce et sécurité alimentaire (notamment réduction des pertes après capture).

Au titre de ce programme, trois opérations ont été menées sur la période 2007/2013 :

#### *1- Le développement de l'élevage de crabe avec l'ARDA*

L'ARDA avait initié un programme régional de connaissances sur l'état des populations de crabes de mangrove *S. serrata* dans la région Sud-Ouest de l'Océan Indien. Ce programme avait permis de travailler sur deux sites pilotes au Mozambique en 2011 et 2012, confirmant de réels potentiels pour l'exploitation de cette espèce, comme attendu dans les plans nationaux de développement de l'Aquaculture au Mozambique. Ces travaux ont mis en évidence les principales difficultés pour le développement de l'aquaculture dans le contexte local. Ainsi la disponibilité en aliments adaptés (qualité nutritionnelle, formes) au crabe est un facteur de succès au développement de cette activité. Mais il faut également noter que l'aquaculture ne constitue pas une activité traditionnelle : son appropriation à l'échelle artisanale doit être facilitée par la mise en place d'un pilote démonstratif maîtrisé.

Les conclusions du programme réalisé par l'ARDA au Mozambique rejoignent les recommandations formulées par la COI sur la pêcherie du crabe de Mangrove à Madagascar dans le cadre du programme SmartFish : **mieux valoriser la ressource en crabe et garantir la pérennité de son exploitation.**

Il est à noter que la COI avait financé la participation de représentants de Maurice et de Madagascar à l'atelier de restitution du projet Mozambique. C'est donc tout naturellement qu'un partenariat avec la COI s'est développé autour d'un projet de développement de crabe à Madagascar.

Le projet, implanté dans la région du Sud Ouest malgache, a débuté en Avril 2013. Son objectif global était d'assurer une meilleure durabilité de la filière en déterminant la faisabilité technico-économique des élevages de crabes de mangrove au travers de stratégies de gestion de la ressource et de production aquacole dans le contexte malgache.



Les études ont pu être menées à bien jusqu'en mai 2015. Elles ont permis notamment de :

- Cartographier les zones d'étude (site de Belo)
- Caractériser les méthodes d'exploitation par les communautés de pêcheurs
- Évaluer l'effort de pêche selon les techniques de pêche (actualisation des fiches techniques de pêche au crabe),
- Etudier les possibilités de réduction des pertes post-capture sur le circuit commercial destiné au congelé et au vivant : sélection des crabes les plus résistants.



- Optimiser les conditions du circuit post-capture.

Enfin, après avoir estimé le potentiel de valorisation des matières premières disponibles localement, cette opération a aussi permis de tester et de sélectionner les modèles d'engraissement (infrastructures, matériel de stockage, aliment) ainsi que les paramètres de productions les plus pertinents.

L'ensemble des réalisations du programme d'élevage de crabe à Madagascar a été présenté lors d'un atelier de restitution à la Réunion le 28 mai 2015 qui a réuni tous les acteurs du secteur.

## *2 – La structuration des professionnels de la pêche, opération portée par le CRPME*

A l'issue de la première rencontre des organisations professionnelles des pêcheurs artisans des pays de la COI en mars 2014, financé par le FEDER, le CRPME s'est vu confié la mission de préfigurer une fédération de pêcheurs artisans de l'Océan Indien.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été nécessaires :

- l'identification de la meilleure forme de regroupement de professionnel artisan,
- la sensibilisation et l'information des pêcheurs sur la démarche de regroupement,
- l'identification des moyens de fonctionnement et de financement,
- l'élaboration d'un plan d'action,
- mise en place d'un support de communication,

A l'issue de ces différentes étapes, la fédération des pêcheurs artisans de l'Océan Indien a officiellement été lancée en octobre 2015. Son siège est à La Réunion. La fédération est parainnée par le Secrétaire général de la Confédération africaine de la pêche artisanale (CAOPA).

## *3 – L'initiative nouvelle de surveillance des pêches dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien*

Cette opération, développée en lien avec le CROSS, est un projet de coopération pour la surveillance des pêches et lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée dans le sud ouest de l'océan indien. Il consiste à entretenir une capacité régionale de surveillance des pêches maritimes en s'appuyant sur le patrouilleur OSIRIS.

Ainsi, la surveillance des pêches a bénéficié de 60 jours de missions conjointes en mer du bateau Osiris dans les eaux territoriales dont 20 jours réalisés en 2014 et le reste en 2015.

Les perspectives pour la prochaine période de programmation concernent plusieurs secteurs comme la continuation des actions de surveillance des pêches, la commercialisation et la sécurité alimentaire ou encore la stratégie régionale des pêches et de l'aquaculture 2015-2025.

!

Parallèlement à ces programmes, l'articulation FED/FEDER a pu également s'apprécier au travers des opérations relevant du programme PAIR 2 de la COI et notamment :

- 8ème Forum économique des îles de l'océan Indien à La Réunion : 42 k€ FED/ 217k€ FEDER
- 9ème Forum économique des îles de l'océan Indien à Maurice : 46 k€ FED/ 36 k€ FEDER
- 1ère Webcup de l'océan Indien à La Réunion : 3 k€ FED/ 20 k€ FEDER



PROJET



### **Elaboration du livre des procédures**

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) ont été définis en cours de programmation. S'agissant du POCT, une note particulière sur la fiscalité indirecte extra communautaire a été établie.

Par ailleurs, différentes missions d'audit et de contrôle ont amené l'autorité de gestion à faire évoluer et compléter les outils de gestion. Ainsi, un schéma de la coopération a été joint en annexe à la convention. Son rôle est de préciser l'organisation du projet au travers de la participation de chaque partenaire.

### **Élaboration des critères de sélection**

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site [www.reunioneurope.org](http://www.reunioneurope.org) après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de novembre 2014 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.

S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

### **Résumé des actions d'évaluation en cours**

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'est attaché à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Pour répondre aux exigences renforcées en matière d'évaluation pour la période 2007-2013 et favoriser une démarche d'évaluation en continu permettant une analyse régulière des effets des programmes opérationnels, des mesures particulières ont été mises en place par les autorités de gestion à partir de 2009 :

En 2009, un chargé de mission évaluation a été recruté au sein de l'Agile, pour assurer le pilotage des actions d'évaluation de manière pluri-fonds.

En décembre 2009, un plan régional d'évaluation pluri-fonds a été présenté au comité national de suivi, présentant les travaux d'évaluation à mener au cours de la période, ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Le comité national de suivi a ensuite été régulièrement informé des travaux d'évaluation menés au cours de la période et détaillés ci-dessous.

En juillet 2010, un comité régional d'évaluation a été constitué afin de préciser et diffuser les travaux du plan régional d'évaluation. Les membres concernés de ce comité ont participé à la sélection des bureaux d'étude et aux restitutions des évaluations.

9 évaluations ont été menées sur la programmation 2007-2013. Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site [http://www.reunioneurope.org/UE\\_DOC-rapport\\_2007-2013.asp](http://www.reunioneurope.org/UE_DOC-rapport_2007-2013.asp)

<b>Etude</b>	<b>Fonds</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Cabinet retenu</b>	<b>Date de livraison</b>
Evaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion	Plurifonds	Région Réunion pour le compte du partenariat local (CLS)	Ernst&Young	décembre 2010
Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens	Plurifonds	Etude réalisée en interne par l'AGILE	Etude réalisée en interne par l'AGILE	septembre 2011
Mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles	Plurifonds	Région Réunion pour le compte du partenariat local (CLS)	Ernst&Young	février 2012
Evaluation des mesures en tournant stratégiques de la	Plurifonds	Région Réunion pour le compte du	Ernst&Young	décembre 2015



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

stratégie régionale intégrée pluri fond des fonds européens à la Réunion		partenariat local (CLS)		
Évaluation des résultats des actions d'information et de publicité au regard de la visibilité et de la notoriété des programmes opérationnels 2007-2013	Plurifonds	Région Réunion pour le compte du partenariat local (CLS)	MC2 Consultants	décembre 2015

Enfin, les années 2013 et 2014 ont été largement consacrées à la préparation des programmes 2014-2020, y compris en matière d'évaluation. Le cabinet Ernst&Young a ainsi été chargé des évaluations ex-ante des programmes FEDER, FEDER coopération, FSE et FEADER. Le cabinet Cyathea a, pour sa part, réalisé les évaluations environnementales de ces programmes.

PROJET



***2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)***

Sans objet

PROJET



### **3. Mise en œuvre par axes prioritaires**

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Coopération Territoriale Océan Indien s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial).

- **Axe prioritaire n°1 - Développement durable et environnement**
- **Axe prioritaire n°2 - Intégration économique régionale.**
- **Axe prioritaire n°3 - Développement humain et solidarité internationale**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.

PROJET



### 3.1. Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement

#### Rappel des objectifs de l'axe prioritaire 1 :

La Réunion a développé, grâce au soutien du programme INTERREG III B, des pôles de compétences à vocation régionale sur certaines thématiques (développement rural, climat, biodiversité...) qui ont permis la mise en œuvre de projets de coopération dans la zone Océan Indien.

Le programme doit contribuer à développer une réponse régionale en aidant les acteurs locaux à se renforcer et en soutenant les actions conjointes à l'échelle régionale par la mise en réseau, les transferts de connaissances, l'expertise...

Compte tenu de l'importance à participer à la préservation du cadre de vie à l'échelle de l'Océan Indien, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont :

- a) Développer, renforcer, structurer les compétences réunionnaises pouvant concourir au développement durable à l'échelle régionale ;
- b) Contribuer au renforcement de la lutte contre les risques naturels (cyclones, maladies émergentes...) par le développement des capacités réunionnaises et leur mise en réseau avec les partenaires de la zone.

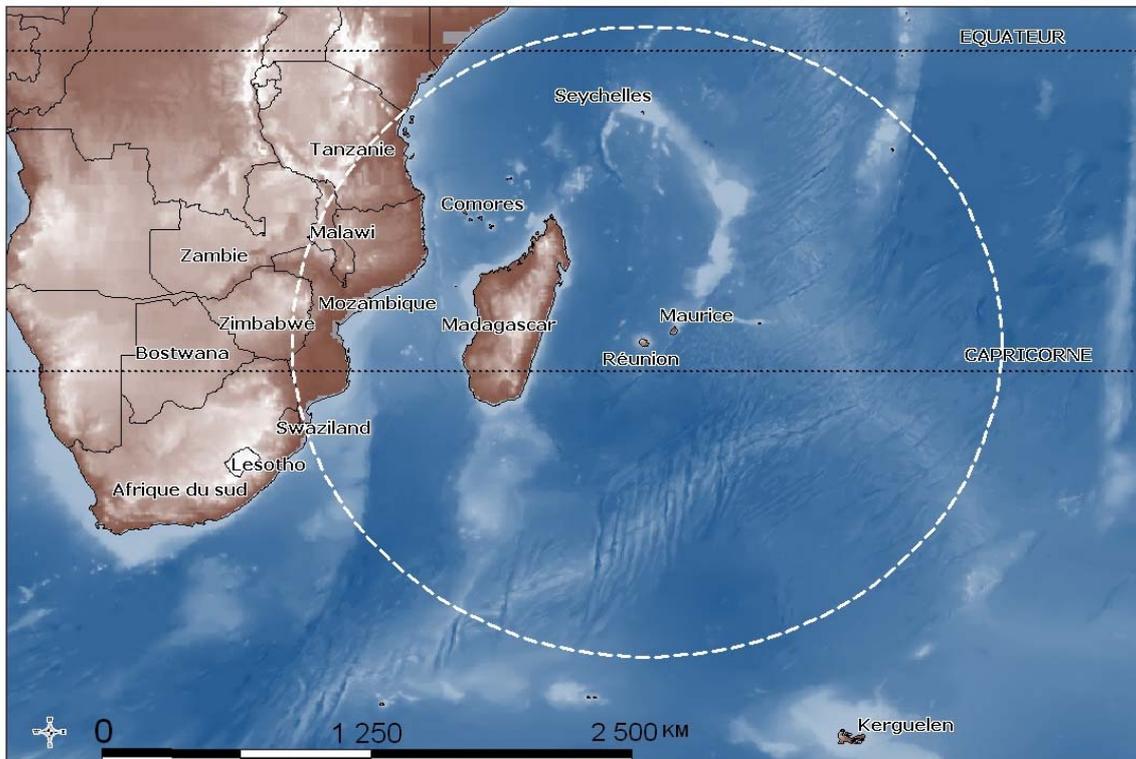
#### Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 1 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépense	Valeur cible (en 2010)	Valeur de référence
<b>Degré de coopération</b>	Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	17	17	12 sur 2007-2013 (3)	04 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	24	24	14 sur 2007-2013 (3)	07 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	24	24	10 sur 2007-2013 (3)	5 sur 2001-2006
	Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	16	16	8 sur 2007-2013 (2)	4 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de résultat</b>	Surfaces couvertes par le satellite d'observation	2500 km	2500 km	2500 km en 2013 (0 en 2010)	0 en 2007
	Nombre de publications liées aux coopérations en matière de recherche	23	23	20 sur 2007-2013 (5)	16 sur 2001-2006



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

Grâce à l'intervention du FEDER, La Réunion s'est équipée d'une installation de réception d'images satellites, inaugurée en octobre 2012. L'objectif fixé en début de programmation est atteint puisque la station couvre un espace de 2500 km de rayon. Cette zone de couverture englobe l'ensemble des pays de la COI, le canal du Mozambique, Mayotte et les îles éparses, le Mozambique, et le quart est du Malawi, du Zimbabwe et de la Tanzanie.



Cet équipement constitue un véritable atout pour la coopération régionale avec les pays de la zone. Plusieurs projets communs ont été réalisés au cours de cette période de programmation avec notamment des partenaires malgaches. Les acteurs réunionnais se positionnent désormais au centre des activités de traitement d'images satellite dans la zone.

Par ailleurs, 24 projets de recherche / expérimentation développés par les acteurs locaux en partenariat avec leurs homologues de la zone Océan Indien ont permis aux laboratoires réunionnais de publier plus d'une vingtaine d'articles dans des revues scientifiques. Les valeurs cible identifiées en 2007 ont été atteintes au - delà des attentes.

Ces publications contribuent à une meilleure reconnaissance des organismes réunionnais de recherche sur le plan international. Ces publications sont parues dans des revues internationales comme :

- Foodborne, pathogens and disease,
- Journal of virological methods,
- Revue d'élevage et de médecine vétérinaire tropicale,
- Agricultural systems.

Par ailleurs les résultats de ces travaux de recherche ont également été diffusés dans des actes de colloques internationaux ou autres rencontres entre chercheurs.

S'agissant du degré de coopération, on constate que les activités liées à la recherche ou le transfert de technologie sont propices au développement d'une coopération plus étroite. En



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport Final d'Exécution

effet, près de 60 % des projets soutenus respectent au moins 3 des critères de coopération prévus à l'article 19 du règlement FEDER.

PROJET



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

<b>Axe prioritaire 1 : Développement durable et environnement</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Degré de coopération</b>											
Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	0	2	3	6	6	6	11	17	17	17
	Réalisé	-	-	-	-	1	1	3	6	17	17
	Objectif	12 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	4 sur la période 2001-2006									
Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé			3	6	6	11	19	24	24	24
	Réalisé			-	-	-	-	3	6	24	24
	Objectif	14 sur 2007-2013									
	Situation de référence	7 sur 2001-2006									
<b>Indicateurs de réalisation</b>											
Nombre de projets de recherche/expérimentation menés	Programmé			3	6	6	11	19	24	24	24
	Réalisé							3	3	24	24
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2001-2006									
Nombre de partenariats établis dans le domaine de l'environnement et du développement durable	Programmé	-	1	2	5	5	6	10	16	16	16
	Réalisé	-	-	-	1	1	1	1	6	16	<b>16</b>
	Objectif	08 sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

<b>Indicateurs de résultat</b>											
Surfaces couvertes par le satellite d'observation	Programmé			-	2500 km <sup>2</sup>		2500 km <sup>2</sup>				
	Réalisé			-	-	-	2500 km <sup>2</sup>	2500 km <sup>2</sup>	2500 km <sup>2</sup>		2500 km <sup>2</sup>
	Objectif	2500 km <sup>2</sup> en 2013									
	Situation de référence	0 en 2007									
Nombre de publications liées aux coopérations en matière de recherche	Programmé			-	-	4	7	7	23	23	23
	Réalisé			-	-	-	4	4	15	23	23
	Objectif	20 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	16 sur 2001 - 2006									

PROJET



### 3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

La programmation, au titre de l'axe 1, se compose de 41 opérations qui ont mobilisé une enveloppe de 18,3 M€ soit 109 % de l'enveloppe maquettée. Le dynamisme des acteurs de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie a conduit le partenariat local à autoriser la surprogrammation de cet axe tout en tenant compte des risques d'une sur-certification. In fine, le montant FEDER certifié représente 100,4 % de l'enveloppe initiale. Dans le cadre de l'axe 1, plus de 63 % des projets ont été mis en œuvre en lien avec des partenaires issus de Madagascar et 56 % avec des acteurs mauriciens. Par ailleurs, 16 projets se sont développés en impliquant l'ensemble des pays de la Commission de l'Océan Indien.

En terme de réalisation, un des deux projets structurants de la programmation a été soutenu au titre de l'axe 1 et concerne ***l'installation d'une antenne de réception d'images satellites***. L'investissement soutenu s'élève à 7,1 millions d'euro. Le potentiel de réception d'images a permis d'identifier thématiques d'intervention ci-dessous :

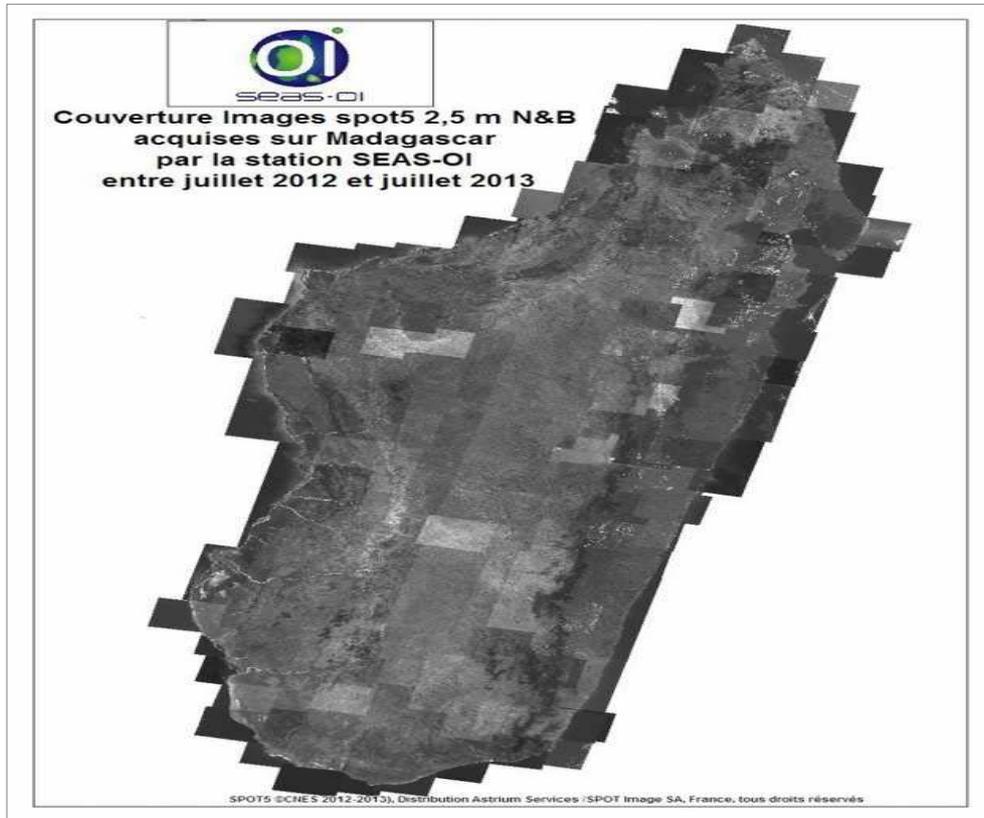
- l'aménagement du territoire (urbanisation, problématique foncière, gestion intégrée des zones côtières),
- l'environnement marin et côtier (surveillance maritime : trafic, pêche, pollution...),
- les risques naturels (le suivi des catastrophes et la gestion des risques),
- la biodiversité,
- la surveillance épidémiologique,
- l'adaptation aux changements climatiques.



Les premières applications ont pu être développées sur le programme 2007-2013 notamment au travers de deux projets réalisés avec Madagascar. Le premier permet d'obtenir une couverture complète de Madagascar en constituant un référentiel nommé « orthobase » commun à tous les travaux de numérisation ou photo interprétation d'un grand nombre d'acteurs sur le territoire malgache. Ces supports ont permis au Programme National Foncier de poursuivre la numérisation des plans locaux d'occupation foncière.



La carte ci dessous présente la couverture images par satellite spot 5 de Madagascar entre juillet 2012 et juillet 2013:



Le second projet porte sur la gestion des risques d'inondation et de mouvement de terrain à Antananarivo. L'objectif principal est de permettre aux acteurs locaux de mieux connaître les phénomènes de mouvement de terrain afin d'élaborer des outils réglementaires de développement de l'urbanisation intégrant la notion de risques naturels.

Le FEDER a apporté un soutien important à la mise en œuvre des actions de recherche, développement et transfert de technologie à l'échelle de la zone Océan Indien. Cela s'est traduit concrètement par des travaux menés de manière concertée entre des laboratoires ou organismes réunionnais avec d'autres acteurs issus des pays de la zone Océan Indien. Les universités de Madagascar et Maurice sont intervenus à plusieurs reprises. Des partenariats ont également été noués avec les universités du Kwazulu Natal et de Port Elizabeth. Ainsi, le POCT a participé à l'émergence d'une recherche indioocéanique sur des thématiques concernant l'ensemble des territoires participant.

Sur les 24 projets de recherche soutenus, 22 ont été portés par 5 centres de recherche :

- Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD),
- Le l'Institut de Recherche et Développement (IRD),
- Le Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien (CRVOI),
- L'Université de La Réunion,
- Le Cyclotron Réunion Océan Indien (CYROI),



Ces organismes se caractérisent par la qualité de leurs infrastructures – au standard international - autour desquelles s'organisent des équipes de recherche performantes. Ces capacités d'intervention ont été développées avec le soutien du partenariat local et en mobilisant les fonds structurels au cours des différentes périodes contractuelles.

Les projets de recherche ont été menés soit dans le cadre de la coopération bilatérale, comme pour l'opération du CYROI en lien avec l'Institut Malgache de Recherche Appliquée dans le cadre de l'analyse moléculaire d'une plante malgache présentant un intérêt pharmacologique, soit dans le cadre de coopération multilatérale.

Les thématiques abordées dans le cadre de ces projets concernent notamment :

- Le développement d'un « réseau régional Océan Indien sur la qualité des productions agricoles et des produits alimentaires », soulignant l'importance de la notion de qualité sanitaire des productions et la nécessité de mettre en œuvre une politique de soutien des producteurs pour monter en gamme dans la qualité nutritionnelle des productions animales et végétales ;
- L'inventaire des agents infectieux associés à la faune sauvage dans le sud ouest de l'Océan Indien qui constituait la première étape à l'évaluation du risque d'introduction et de dissémination de pathogènes infectieux émergents dans la région. La réalisation d'un tel inventaire s'avérait essentielle puisqu'elle devrait conduire à l'identification des espèces animales jouant un rôle de réservoir via leurs ectoparasites ;
- La définition de stratégie pour gérer l'adaptation des systèmes d'élevage de ruminants aux changements agro-écologiques et socio-économiques, grâce à la mise à disposition d'outils de pilotages innovants et au renforcement des échanges de compétences au sein de l'Océan Indien ;
- Un des sujets de santé de première importance dans la ZOI – le diabète – en liaison avec l'objectif de valorisation de la biodiversité ; il s'agit d'identifier la capacité potentiellement protectrice de composés nutritionnels issus de la biodiversité de l'Océan Indien contre les désordres oxydatifs au niveau de cultures cellulaires ou de modèles animaux ;
- L'éco extraction et l'étude par spectrophotométrie et résonance magnétique nucléaire (RMN) d'aloès endémiques de l'Océan Indien présentant un intérêt pharmacologique ;
- Le développement de produits radiopharmaceutiques au GALLIUM 68 (68Ga), permettant d'offrir aux acteurs de la santé une avancée certaine dans le traitement des cancers, mais également dans l'imagerie de l'infection ou le développement de nouveaux médicaments ;
- L'extension à l'île Maurice de la technique de l'insecte stérile, développé par le CRVOI, qui vise à lutter contre l'émergence des maladies à transmission vectorielle (dengue, chikungunya...) en ayant recours à une méthode de contrôle de la population de moustiques « tigre » ne faisant intervenir aucun pesticide ;

Enfin, il faut souligner que le FEDER a soutenu la réunion de la 12<sup>ième</sup> conférence internationale sur les bactéries phytopathogènes en juin 2010 à La Réunion. Cette manifestation a constitué un événement majeur pour la communauté scientifique mondiale. Organisé en partenariat avec l'université de Prétoria, ce séminaire de haut niveau a rassemblé plus de 50 nationalités afin de faire un état de l'art sur les connaissances des bactérioses sévissant sur les plantes et d'explorer les pistes de recherche pour anticiper et / ou combattre l'émergence de nouvelles pathologies.



**Dans le domaine de la prévention des risques**, le FEDER a contribué – avec un montant de 1,8 millions d'euro - au développement dans la zone de la Plateforme d'Intervention Régionale dans l'Océan Indien (PIROI) portée par la Croix Rouge. Il s'agit d'un réseau entre différentes associations de secours dans la zone qui comprend notamment les sociétés Croix Rouge des pays de la COI, de Tanzanie et du Mozambique. Dans ce cadre, plus de 13 500 volontaires sont répertoriés.

Les actions soutenues contribuent à rendre les territoires soumis aux risques naturels et climatiques et les sociétés – rurales le plus souvent – plus résilientes. Il s'agit de contribuer à améliorer les capacités de réaction en soutenant des actions visant à :

- ✓ une plus grande coordination et coopération, au niveau régional, entre acteurs de préparation et de réponses aux catastrophes,
- ✓ la mise en place de systèmes d'alerte intégrés,
- ✓ la préparation de la réponse à l'urgence, via des moyens dédiés à la réponse aux catastrophes prêts à être déployés sur la zone et la formation des équipes de réponse aux catastrophes,
- ✓ une meilleure information et sensibilisation de l'ensemble de la population, et particulièrement des communautés les plus vulnérables.

**En matière de valorisation des ressources naturelles et protection de l'environnement**, les projets soutenus ont essentiellement porté sur les milieux marins. Les opérateurs comme l'Agence pour la Recherche et la Valorisation Marine (ARVAM), l'IFREMER ou le Centre d'étude des Tortues Marines (CEDTM) se sont mobilisés sur des thèmes partagés avec les pays de la zone comme :

- La connectivité entre les aires marines protégées – projet porté par l'IFREMER en partenariat avec le South African Institute for Aquatic Biodiversity, le Mauritius Oceanography Institute, le parc marin de Mohéli et le Seychelles Fishing Authority - qui vise à comparer les niveaux de diversité et de différenciation génétique des trois espèces cibles de poissons récifaux, avec une attention particulière sur les relations entre les îles isolées mais aussi des récifs continentaux avoisinants ;
- L'identification et l'étiologie des maladies associées aux coraux scléactinaires dans le sud de l'Océan Indien dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ARVAM en lien avec des partenaires sud africains Marine and coastal Management, Ezemvelo KZN Wildlife ; cette opération a pour but l'amélioration des connaissances des maladies des coraux durs par l'identification et l'étiologie de ces maladies afin de créer des outils de reconnaissance et de contrôle ; La gestion durable des populations de cétacés, par la mise en place à terme d'un réseau régional de protection a également intéressé les pays de la zone . L'opération a été portée par l'association ABYSS

Le volet terrestre a aussi fait l'objet de projets partagés notamment sur la protection des végétaux et la valorisation des ressources végétales agricoles.

**Enfin, un projet de coopération dans le domaine médico social** a mobilisé pour la première fois du FEDER en 2012. Le projet a consisté à soutenir le partenariat entre l'ALEFPA et l'association Autisme Maurice en favorisant le transfert de compétences à travers un appui logistique et technique dans la mise en œuvre et la gestion de structures dédiées à l'accompagnement des patients atteints d'autisme. Cette opération s'est concrétisée par la mise en œuvre de formation en direction de personnels mauriciens sur l'évaluation, le diagnostic et la prise en charge des patients, notamment en milieu scolaire. A Rodrigues, par exemple, le bénéficiaire a réalisé deux jours de formation pour les aides maternelles, les chefs de districts, des parents et des commissaires du gouvernement.



Cette première démarche a permis une amélioration de la prise en charge des enfants atteints, elle doit être poursuivie pour intégrer d'autres étapes du parcours de soins. Suite au succès rencontré, des responsables seychellois ont émis le souhait que ce type d'opération puisse être également menée aux Seychelles.

### **3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 1**

D'une manière générale, les principales difficultés rencontrées découlent de l'importance des projets se déroulant sur plusieurs années.

Les projets les plus nombreux programmés au titre de l'axe 1 sont des projets de recherche / expérimentation dont la réalisation s'étend sur plusieurs années. Ainsi, d'importants montants sont engagés sur des périodes de 2 à 3 ans. La principale difficulté rencontrée découle des retards constatés pour la remontée des justificatifs de dépenses par les bénéficiaires, parfois accentuée par des demandes de délais pour la finalisation des actions. Néanmoins, d'importants travaux ont été menés par l'Autorité de Gestion avec les porteurs de projet, les services instructeurs et l'autorité de gestion afin de faire remonter les dépenses pour la déclaration de fin d'année. En particulier, le fait que les opérations soient concentrées autour de 5 organismes bien identifiés et connus a conduit les services instructeurs concernés à développer des échanges réguliers permettant régulièrement de faire des points d'étape et d'alerter le bénéficiaire le cas échéant.

Par ailleurs, cette situation a fait l'objet d'une animation spécifique sur la base de tableaux de bord examinés à l'occasion de chaque Comité Local de Suivi et au sein de l'Autorité de Gestion au niveau du Directeur Général des Services.



### 3.2. Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale

L'ouverture des milieux économiques réunionnais sur la zone Océan Indien pour les prochaines années revêt une importance cruciale.

Améliorer la connaissance des économies avec lesquelles La Réunion a engagé des démarches de co-développement et favoriser le traitement et la diffusion d'information aux opérateurs économiques constituent les travaux principaux à approfondir pour la période 2007-2013 en continuité des actions initiées dans le cadre du précédent programme.

Les acteurs réunionnais constituent des partenaires ressources dans l'ensemble de la région Océan Indien en matière d'encadrement technique et de recherche-développement, notamment dans le développement rural ou l'aquaculture. Le FEDER soutiendra les opérations de valorisation des savoir-faire réunionnais et le développement des partenariats scientifiques régionaux.

À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont les suivants :

- a) Accompagner le secteur privé réunionnais dans le cadre de démarches collectives dans des projets de coopération économique en soutenant notamment des systèmes de veille stratégique et des contacts avec les autorités publiques dans la zone ;
- b) Favoriser les échanges de savoir – faire entre acteurs régionaux par le soutien au renforcement de pôles de compétences et leur mise en réseau.

**Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 :**

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Degré de coopération</b>	Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	31	31	8 sur 2007-2013 (2)	4 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	26	26	2 sur 2007-2013 (1)	0 sur 2001-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	985	769	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013	200 en moyenne annuelle sur 2004-2006
	Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	28	28	10 sur 2007-2013 (2)	05 sur 2001-2006
	Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	86 jours	86 j	90 sur 2007-2013	-
	Nombre de projets FED / FEDER soutenu	4	4	3 sur 2007-2013	1 sur 2001-2006
	Nombre de jeunes engagés dans des opérations de coopération économique (nb de mois volontaires du progrès)	1 096	867	200 sur 2011-2013	-
<b>Indicateurs de résultat</b>	Croissance des échanges vers la zone COI sur la période	4 %			

L'analyse des indicateurs relatifs au degré de coopération montre que 45 % des projets soutenus respectent 2 critères au titre de l'article 19 du règlement (CE) n° 1080/2006 tandis que 38 % en respectent au moins 3. Le plus grand nombre d'opérations respectant 2 critères est à mettre en relation avec le fait que les projets dans le domaine économique nécessitent un temps de maturation plus important pour renforcer le niveau de coopération. Ainsi, en début de programme, la plupart des projets soutenus ne remplissait que 2 critères. Les partenariats se sont ensuite renforcés sur la période comme en témoigne par exemple la structuration de pôle à vocation régionale dans le domaine de la qualité

S'agissant des indicateurs de réalisation, le nombre d'entreprises bénéficiant d'un appui économique dépendant fortement des activités de l'antenne à Madagascar, la valeur cible - 200 entreprises par an – n'est pas atteinte en fin de programmation. Cela s'explique en partie du fait des retards rencontrés en début de programme, de l'impact de la crise politique à Madagascar pour les entrepreneurs et par l'installation en fin de programme de nouvelles antennes comme celle de Maurice qui n'a vu le jour qu'en 2014. À ce stade, les actions soutenues auront sensibilisé, en moyenne, près de 110 entreprise par an.

Les indicateurs liés aux actions introduites dans le PO lors de la révision à mi-parcours et concernant le FED/FEDER et les missions économiques des volontaires du progrès connaissent une forte progression sur la fin de programme. Cela traduit les efforts importants déployés pour aboutir dans le cas du FED/FEDER à la mise en œuvre d'opération conjointe. Sur le volet économique des VP, l'indicateur de réalisation montre l'engouement de ces nouveaux postes vers les jeunes. En effet, plus techniques ces missions ouvrent de plus grandes perspectives aux jeunes diplômés.



S'agissant de la croissance des échanges dans la zone Océan Indien, son évolution s'est inscrite dans une fourchette de 3 % à 5 % sur la période. Néanmoins, cet indicateur ne donne qu'une information partielle sur les échanges dans la mesure où il n'existe aucune statistique sur les services dans la zone qui représentent un poids important pour les échanges au regard du développement des entreprises de services. Ainsi, à titre d'exemple, les activités de la compagnie Air Austral ne sont pas comptabilisées.

### **3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis**

PROJET



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

<b>Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Degré de coopération</b>											
Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	-	-	6	7	13	14	20	30	31	31
	Réalisé	-	-			8	8	10	13	31	31
	Objectif	18 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	4 sur la période 2001-2006									
Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	-	-	1	5	11	11	19	28	26	26
	Réalisé	-	-			2	2	5	11	26	26
	Objectif	2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2001-2006									
<b>Indicateurs de réalisation</b>											
Nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone	Programmé	-	-	120	320	400	550	685	810	985	985
	Réalisé	-	-		130	100	120	235	585	769	769
	Objectif	250 en moyenne annuelle sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection...)	Programmé	-	-	6	9	13	14	20	27	28	28
	Réalisé	-	-			7		8	17	28	28
	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2001-2006									
Nombre de missions de surveillance des espaces maritimes menées (en jours de campagne)	Programmé	-	-	-	26 j	26 j	26 j	26 j	86	86	86 jours
	Réalisé	-	-					26 j	46	86	86 jours



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

<b>Axe prioritaire 2 : Intégration économique régionale</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets FED / FEDER soutenu	Objectif	90 sur 2007 -2013									
	Programmé	-	-	-				3	4	4	4
	Réalisé	-	-	-					1	4	4
Nombre de jeunes engagés dans des opérations de coopération économique (mois volontaires du progrès)	Objectif	10 sur 2007-2013									
	Programmé	-	-	-		384	564	696	772,5	1 096	1 096
	Réalisé	-	-	-					485	867	867
	Objectif	200 sur 2007 - 2013									
Situation de référence-											

Les indicateurs de situation de référence et d'objectif ont été étudiés dans l'évaluation à mi-parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens à La Réunion et certains ajustements seront proposés dans le PO révisé.



**Analyse qualitative de l'axe 2 :**

Au titre de l'axe 2, 69 projets ont été soutenus pour un montant total de 8,6 millions d'euros de FEDER, L'enveloppe finale certifiée est de 6,89 M€ de FEDER, soit 96 % de la maquette financière du PO.

Ainsi, 27 bénéficiaires ont émergé sur cet axe parmi lesquels 13 associations professionnelles.

Au titre de l'axe 2, les actions soutenues ont pour principal objectif de développer les relations économiques entre les pays de la zone et en particulier les îles du sud - ouest de l'Océan Indien. Il s'agit, essentiellement, de développer les démarches collectives, les partages d'expérience ou la coopération technique sur des thématiques d'intérêt commun pour le milieu économique de la zone.

Ainsi, plusieurs types de projets ont été soutenus.

Dans un premier temps, **la participation à des forums** dans la zone ou l'organisation de rencontres à La Réunion constituent un des moyens d'action privilégiés. À titre d'exemple, on peut citer :

- Les projets mis en œuvre par le Club Export comme :
  - l'organisation des rencontres Mozambique – Réunion, qui se sont déroulées du 15 au 19 juin 2014 à Maputo. À cette occasion, les représentants du monde économique dont les activités sont orientées vers le Mozambique ont pu échanger avec des partenaires mozambicains à travers des séminaires, des visites d'entreprises locales ou des rendez-vous individuels et collectifs ;
  - les rencontres du développement durable et de l'innovation, qui sont organisées en partenariat avec Madagascar et Maurice ; l'idée de ces rencontres est de favoriser la partage d'expériences et la coopération technique dans la résolution de problèmes communs ;
  - l'organisation des semaines de l'export qui prennent la forme de rencontres avec les missions économiques des chambres de commerce des pays de la zone. 7 pays étaient concernés dont les Seychelles, Madagascar, les Comores et Maurice ;
- Les actions portées par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et en particulier sa participation aux différents forums économiques des îles de l'Océan Indien qui, annuels, constituent un des principaux moments de rencontres entre les acteurs privés et publics de la zone OI. Le FEDER a également contribué au renforcement des capacités commerciales de la CCI afin de favoriser une meilleure intégration dans le commerce régional de Madagascar, de Comores, de Maurice et des Seychelles et de permettre une plus grande ouverture de la Réunion sur son environnement économique.

Les actions menées par les antennes de La Réunion à Madagascar et, plus récemment, à Maurice, s'intègrent dans une démarche identique qui consiste à offrir dans ces pays des lieux de rencontres et d'informations permettant de favoriser le rapprochement entre acteurs économiques de ces îles et contribuant notamment à la mise en œuvre et au suivi des conventions les liant. Ces espaces facilitent, en outre, la participation aux différents salons organisés qui favorisent les échanges.

Par ailleurs, le PO a également apporté son soutien **à la structuration de réseau de coopération** à l'échelle de la ZOI sur certaines thématiques. Il s'agit donc d'apporter un concours au renforcement des démarches de coopération initiés par des acteurs sur des domaines partagés. On peut citer :



- La mise en œuvre d'un observatoire des villes et des ports de l'Océan Indien (OVPOI) dont l'objectif est de faire de l'espace india-océanique un espace structuré pour participer activement au développement économique, social et culturel de la zone. Il s'agit de consolider à l'échelle régionale la stratégie locale des projets de développement des villes portuaires et des ports de la zone. L'observatoire contribue également à la structuration des échanges et du partage des connaissances. Il réunit actuellement des membres issus d'Afrique du Sud, des Comores, de Maurice, du Kenya, de Madagascar ;
- Le réseau d'échanges inter – îles pour le pilotage maritime, développé en partenariat par le syndicat du pilotage réunionnais et son homologue malgache, qui vise à la formation et aux échanges d'expériences entre pilotes dans la zone au moment où le trafic maritime augmente ;
- Le développement touristique dans la zone dans le cadre des actions portées par l'association des Îles Vanille, qui regroupe notamment les comités du tourisme des îles de la COI. L'objectif est d'améliorer la notoriété de la destination Océan Indien à travers, notamment, la mise en place d'actions communes de promotion.

L'action dans le domaine économique de l'Association des Volontaires du Progrès permet de mobiliser de jeunes réunionnais dans des projets de développement dans les pays de la zone. Ainsi, plus de 860 mois de volontaires ont été réalisés depuis 2012, le dispositif ayant été intégré à l'axe 2 lors de la révision à mi-parcours. Ces jeunes volontaires interviennent au sein d'organismes situés dans les pays de la zone parmi lesquels : l'Inde, les Comores, le Mozambique, Madagascar, le Botswana ou la Zambie... Les actions se situent dans le domaine technique ou économique. En particulier, plusieurs volontaires interviennent dans le secteur touristique, notamment à Madagascar au sein de l'office national de tourisme ou aux Seychelles chez des opérateurs du secteur. Parmi les jeunes volontaires, 65 % sont des filles.

D'autres projets de coopération, plus ponctuels, ont permis de contribuer à **des transferts de technologies et de compétences** sur des thématiques précises dans lesquelles certains acteurs réunionnais disposent de compétences reconnues dans la zone.

Ainsi, un programme de coopération technique entre la Réunion et le Mozambique sur l'aquaculture du crabe de mangrove mené par l'ARDA en partenariat avec l'autorité locale Inaqua et une association de producteurs de crevettes du Mozambique (APCM) a pu se développer. La filière crabe de mangrove a été identifiée comme un projet pilote de diversification de l'activité de pénéculture. Les retours de cette expérience ont également été mobilisés pour étudier les capacités de développement de ce type d'élevage à Madagascar.

De plus, dans le domaine de la qualité, un projet de pôle de compétence à vocation régionale dans le domaine de la qualité et l'origine (SIQOI) a été lancé. Son rôle est d'encourager et accompagner le développement des démarches qualité dans l'agriculture, l'agroalimentaire et les ressources naturelles dans la zone.

En matière de soutien au développement intégré des économies rurales, le projet de coopération avec le gouvernorat de l'île autonome de Ngazidja (Comores) pour la mise en œuvre de cultures et pratiques agricoles durables qui vise à conforter la sécurité alimentaire a été soutenu. Il permet à l'ARMEFLHOR – institut technique agricole réunionnais – de participer à l'amélioration des pratiques culturales dans une démarche agroécologique et un contexte de production familiale qui permet de valoriser le rôle des femmes.

De plus, le CIRAD, en partenariat avec une ONG anjouanaise DAHARI, a entrepris un projet d'appui à la mise en œuvre d'un programme de gestion durable des terres et notamment de gestion communautaire du territoire de la forêt de Moya. Cette région est l'une des dernières



grandes zones forestières de l'île et elle subit une forte pression anthropique mettant en danger l'écosystème, sa biodiversité et le réseau hydrographique dépendant.

Par ailleurs, suite au dispositif développé par l'autorité de gestion en lien avec la COI et la délégation de l'UE à Maurice, plusieurs opérations portées par des acteurs locaux ont bénéficié du soutien du FEDER alors qu'elles s'intègrent, dans le même temps, dans des projets relevant des programmes financés au titre du FED.

Ainsi, s'agissant de la surveillance des zones maritimes, les actions suivantes ont bénéficié du FEDER :

- La plateforme régionale de diffusion d'information de surveillance maritime relative à la détection des pollutions maritimes pour la zone sud ouest Océan Indien ; l'objectif est de tendre vers une diminution progressive du nombre de pollutions par hydrocarbures dans la zone de la COI. Ce projet s'articule avec le projet SMARTFISH, programme financé au titre du 10<sup>ème</sup> FED ;
- L'initiative nouvelle de surveillance des pêches dans le sud-ouest de l'Océan Indien, qui doit permettre de poursuivre les actions de coopération et de renforcer le volet de surveillance et contrôle des pêches du programme SMARTFISH.

Dans le cadre du programme BIODIVERSITÉ, le FEDER a apporté son soutien au projet, porté par l'Université, pour la mise en œuvre des actions préparatoires. L'objectif global est de contribuer à assurer une gestion de l'utilisation de la biodiversité plus efficace, cohérente, coordonnée, et adaptative, conformément aux priorités et accords internationaux et régionaux. Il s'agit, en particulier, de partager à l'échelle régionale des méthodologies communes dans le domaine de la biodiversité terrestre, marine, de l'éducation et de la formation à la gestion de la biodiversité (habitats, espèces, perturbations), à consolider les initiatives en matière de coopération et les réseaux régionaux existants.

Dans le cadre du programme ISLANDS, La Réunion a été désignée chef de file pour le volet consacré à la mise en place d'un dispositif régional sur les récifs coralliens. La participation de l'IRD intervient dans la mise en œuvre du projet REEFSAT dont l'objet est de réaliser des suivis environnementaux à partir des images satellitaires de la station SEAS OI pour appuyer la gestion intégrée des littoraux coralliens dans la zone Océan Indien. Le projet auquel participe le GIP Réserve Marine s'intègre également dans le volet « récifs coralliens ». il s'agit de fédérer les pays de la ZOI autour du renforcement des capacités des gestionnaires des aires marines protégées

### **3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 2**

Au titre de l'axe 2, la seule opération d'investissement le projet « Ravenal » a dû être abandonnée. L'opération qui représentait plus de 48 % du montant FEDER prévu au titre de cet axe consistait en l'installation d'une liaison haut débit entre Madagascar et La Réunion. la dégradation, intervenue dès 2009, de la situation politique à Madagascar et des décisions d'encadrement très strictes de la coopération avec Madagascar prises par le Conseil européen, mais aussi la frilosité de certains opérateurs ont amené le retrait de ce projet au sein du programme lors de la révision à mi-parcours.

De nouvelles pistes de réflexions ont dû être recherchées afin d'absorber le reliquat et anticiper les risques de dégageant d'office. L'une d'elles a été la mise en œuvre d'opération conjointe entre le FED et le FEDER au regard des initiatives prise par l'autorité de gestion dès 2009. Malgré les résultats très encourageants enregistrés dès 2010 et reconnus par les services de la Commission lors de l'examen annuel (ares (2010)957706 -



16/12/2010), le montage opérationnel des projets financés conjointement par ces deux outils financiers nécessite un temps de préparation et de coordination relativement important avec un calendrier en adéquation avec le rythme propre des actions financées au titre du X<sup>ème</sup> FED. Ainsi, les premières opérations n'ont été programmées qu'en 2013.

D'autres dispositifs ont été développés. Il s'agit en particulier des actions des volontaires du progrès engagés dans des projets à vocation économique amorçant un tournant stratégique dans ce domaine. Les premières opérations ont été programmées en 2012. Cependant, s'agissant de projet se déroulant sur 2 voire 3 années, la remontée des dépenses n'est intervenue qu'à partir de 2014.

En 2014, suite au dégagement d'office intervenu fin 2013 d'un très faible niveau, es mesures de suivi particulier ont été renforcées en direction de certains bénéficiaires. S'agissant de projets se déroulant sur 2 ou 3 ans, il s'est avéré nécessaire de développer des relations plus régulières avec le porteur de projet afin d'éviter et prévenir les décalages temporels dans la remontée des dépenses acquittées comme dans la réalisation des opérations. Cette action a permis de certifier à une hauteur satisfaisante en 2014.



### **3.3. Axe prioritaire 3 : Favoriser le développement humain et la solidarité internationale au profit d'une intégration régionale harmonieuse**

La mise en œuvre d'une intégration régionale harmonieuse passe par le développement de liens privilégiés entre les populations.

L'insertion de La Réunion dans son environnement régional passe par le rapprochement des hommes et des cultures. Le soutien à des projets qui contribuent à l'établissement de relations durables et privilégiées entre les réunionnais et les peuples des autres îles permettra de renforcer l'intégration de l'île dans son voisinage.

De plus, dans les domaines de la formation, de l'insertion ou de l'éducation, les pays de l'Océan Indien présentent d'importantes disparités mises en évidence dans le diagnostic de la zone de coopération. Or, l'amélioration des ressources humaines constitue un des facteurs clés de succès du décollage économique des pays concernés.

À ce titre, les objectifs spécifiques qui seront soutenus au titre de cet axe sont :

- a) Favoriser les échanges dans les domaines culturels et sportifs, et soutenir les actions de solidarité dans la zone ;
- b) Développer les actions de coopération en matière de formation, d'éducation et d'insertion.

**Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 :**

	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeur liée à la programmation</b>	<b>Valeurs liée à la déclaration de dépenses</b>	<b>Valeur cible (2010)</b>	<b>Valeur de référence</b>
<b>Degré de coopération</b>	Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	34	34	3 sur 2007-2013 (01)	1 sur 2001-2006
	Nombre de projets respectant au moins <b>trois</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	31	31	1 sur 2007-2013 (0)	0 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	30	30	25 sur 2007-2013 (6)	15 sur 2001-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeurs liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible (2010)	Valeur de référence
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	2 050 mois VP	1725	2000 mois/VP sur 2007-2013 (500)	1000 mois/VP sur 2001-2006
	Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	23	23	20 sur 2007-2013 (04)	14 sur 2001-2006
	Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	1	1	1 sur 2007-2013 (1)	0 sur 2001-2006
<b>Indicateurs de résultat</b>	Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	16	16	20 sur 2007-2013 (05)	12 sur 2001-2006
	Capacité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	40	40	80 en 2015	-

S'agissant des indicateurs relatifs au degré de coopération, le nombre de projet respectant au moins 3 critères de coopération représente 48 % des opérations programmées. 60 % de ces opérations relèvent des actions de coopération dans le domaine culturel et sportif, tandis que 41 % des projets respectant 2 critères interviennent dans le domaine de l'éducation et la formation.

S'agissant des indicateurs de réalisation, le principal écart observé concerne l'indicateur lié à l'activité des jeunes volontaires de progrès dans la zone. En effet, la valeur cible n'est atteinte qu'à 86 % en réalisation. Néanmoins, en prenant en compte les nombre de mois VP réalisé au titre de l'axe 2, l'objectif initial de 2000 mois est largement atteint.

S'agissant des indicateurs de résultat, la valeur – cible relative la capacité d'accueil de partenaires extérieurs est atteinte à 50 %. L'opération ayant été reconfigurée à la baisse, l'objectif affiché initialement ne sera pas atteint. L'indicateur relatif au renforcement de l'expertise régionale est atteint en programmation à hauteur de 90 %. En effet, 18 étudiants en thèse ont été soutenus.

### 3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

<b>Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
<b>Degré de coopération</b>											
Nombre de projets respectant <b>deux</b> des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	1	3	17	21	24	26	32	34	34	34
	Réalisé	-	-	-		10	10	17	23	34	34
	Objectif	3 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	1 sur 2001 - 2006									
Nombre de projets respectant au moins trois des critères suivants : développement commun, mise en œuvre commune, personnel commun, financement commun	Programmé	-	-	1	13	17	23	27	31	31	31
	Réalisé	-	-	-	-	11	11	18	25	31	31
	Objectif	1 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0 sur 2000-2006									
<b>Indicateur de réalisation</b>											
Nombre de projets mettant en réseau les acteurs régionaux dans le domaine culturel et sportif	Programmé	-	1	11	24	25	29	29	30	28	28
	Réalisé	-	-	-	-	19	19	26	28	28	28
	Objectif	25 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	15 sur 2001 - 2006									
Nombre de jeunes réunionnais engagés dans des opérations de coopération dans la zone (en nombre de mois Volontaires du Progrès)	Programmé	-	-	846	846	1110	1110	1524,5	1689	2050	2050
	Réalisé	-	-	-	-	48	48	1146,24	1473	1725	1725
	Objectif	2000 mois / VP sur 2007 - 2013									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

<b>Axe 3 : Développement humain et solidarité internationale</b>											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
	Situation de référence	1000 mois / VP sur 2001 - 2006									
Nombre d'opérations de co-développement dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion	Programmé	-	1	2	5	9	12	19	23	23	23
	Réalisé		-	-	-	1	1	3	11	23	23
	Objectif	20 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	14 sur 2001 - 2006									
Nombre de projets pilote en matière de formation des jeunes	Programmé	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Réalisé	-	-	-	-	1	1	1	1	1	1
	Objectif	1 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	0 sur 2001 - 2006									
<b>Indicateur de résultat</b>											
Renforcement de l'expertise régionale (nombre de doctorants issus de la ZOI ayant bénéficié d'un soutien pour la réalisation d'une thèse)	Programmé	-	-	-	-	6	9	13	18	16	16
	Réalisé	-	-	-	-	-	-		5	16	16
	Objectif	20 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	12 sur 2001 - 2006									
cité d'accueil créée pour l'accueil de partenaires extérieurs (en nombre de personnes)	Programmé	-	-	-	-	40	40	40	40	40	40
	Réalisé	-	-	-	-	-	-	40	40	40	40
	Objectif	80 en 2015									
	Situation de référence	-									



### **Analyse qualitative de l'axe 3**

Au titre de l'axe 3, 65 projets ont été soutenus pour un montant FEDER certifié de 10,721 millions d'euros, soit 95 % de la maquette financière prévue.

Le principal domaine pour lequel le FEDER a été mobilisé sur l'axe 3 est la formation et l'éducation. En effet, plus de 7 millions d'euros ont permis la réalisation de 34 projets.

L'opération la plus importante concerne la réalisation d'une infrastructure d'accueil internationale sur le campus universitaire du Tampon. Ce projet, mobilisant une enveloppe FEDER de 3,084 millions d'euros, a pour vocation d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux étudiants – chercheurs, stagiaires ou étudiants en thèse intéressés par l'offre de formation et le potentiel de recherche de La Réunion. Ce nouvel outil permet de renforcer la dynamique des échanges et des partenariats en matière d'enseignement supérieur. Il vient, notamment, compléter efficacement la mise en œuvre de la réception d'images satellites.

Les projets portés par des acteurs locaux en matière de formation et d'éducation dans la zone ou en direction de ressortissants de pays de la zone ont été soutenus par le PO. Il s'agit :

- Des actions de formation au français langue étrangère dispensées par le Centre international d'Études Pédagogiques (CIEP) aux Comores, au Lesotho, au Mozambique, au Botswana ou en direction des cadres des organisations régionales comme la SADC ou le COMESA ;



- Des actions du lycée d'enseignement général et agricole Boyer de La Giroday dans le domaine agricole développées en partenariat avec des établissements de formation sud africain et malgache. Ces projets s'inscrivent dans la logique d'échanges de techniques, de savoir-faire et d'acquis dans les domaines du développement rural et agricole et de la gestion de l'eau en zone rurale sur de petits périmètres irrigués compte tenu des contraintes de fonctionnement et d'organisation. Ils associent les étudiants à la réalisation d'études technico économiques en situation réelle à travers une intervention en milieu villageois en voie de développement ;
- Du programme de coopération en matière de formation médicale et paramédicale mis en œuvre par le Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Il s'agit de former des professionnels dans leur environnement de travail au sein des pays partenaires (Comores, Madagascar, Maurice, Afrique du Sud et Seychelles) dans les domaines des urgences, de la périnatalité – chirurgie infantile, de la gestion hospitalière ;

De plus, 16 jeunes issus de la zone ont bénéficié de bourses doctorales pour faire des travaux de recherche dans des laboratoires réunionnais. Ces allocations sont accordées exclusivement sur des critères scientifiques et académiques ; elles s'inscrivent dans le cadre d'accord de coopération entre l'Université de La Réunion et des universités de la zone Océan Indien sur des thématiques validées conjointement par les enseignants – chercheurs des deux universités concernées. On peut citer comme sujet traité :

- Biodiversité et valorisation de la flore tropicale non vasculaire : comparaison des communautés de bryophytes entre l'Afrique du Sud et les îles du sud-ouest de l'océan Indien ;
- Etudes de cas et analyses de protocoles de communication basés sur la récupération d'énergie Radio Fréquence/Photovoltaïque pour les réseaux de capteurs sans fil ;

En matière d'insertion professionnelle, les actions de l'Association France Volontaire et du CNARM permettent à de jeunes réunionnais d'aller dans les pays de la zone pour participer à des projets de développement. Ainsi, dans le cadre du partenariat établi par le Département avec les pays de la ZOI (Madagascar, Seychelles, Botswana, Zambie, Afrique du Sud et Comores), le CNARM a développé un programme d'échange et d'insertion professionnelle visant à promouvoir le français langue étrangère et le développement des compétences professionnelles dans les secteurs de l'hôtellerie / restauration, l'enseignement et la formation.

Près de 70 volontaires du progrès ont participé à des missions de volontariat dans les pays de la zone. Il s'agit notamment d'apporter un appui technique et administratif au développement des actions dans des domaines différents (formation, éducation, culture...) auprès des structures locales. On peut citer, à titre d'exemple :

- Un projet d'appui à la protection de l'enfance et à l'adoption internationale en Inde, qui vise à renforcer la coopération en matière de protection de l'enfance privée de famille et de sécuriser l'adoption au plan juridique,
- L'appui aux projets et au développement des échanges avec le COMESA et la SADC,
- La mise en place d'un système d'évaluation statistique pour le développement de l'agriculture et l'élevage aux Comores...

Ce type d'opération est mutuellement avantageux pour les 2 territoires concernés. En effet, si le volontaire participe concrètement, dans l'intérêt du pays d'accueil, à une action de développement, il acquiert également une expérience valorisable professionnellement à son retour à La Réunion. Ainsi, près de 80 % des volontaires de retour trouve un emploi localement.

Au titre de l'axe 3, le FEDER a été fortement mobilisé en matière de soutien aux échanges sportifs et culturels. Plus de 30 projets ont été réalisés favorisant la reconnaissance mutuelle d'un héritage culturel et historique commun dans la zone Océan Indien. Ces actions participent du développement de l'image de La Réunion dans la zone, comme de sa reconnaissance par les pays partenaires.



Un certain nombre de projets s'est construit autour de partenariat entre un acteur réunionnais et un ou plusieurs homologues de la zone. Ils aboutissent à la production d'œuvres communes. L'intérêt ici est de faire prendre conscience des liens qui unissent les peuples de l'Océan Indien, et du fait que, malgré nos différences, nous partageons certains traits culturels communs. Il s'agit, en particulier, de :

- Le projet Umqombothi Kabar, qui s'est déroulé en 2 phases et a permis d'élargir les échanges avec des acteurs issus de Madagascar et du Mozambique. Dans ce cadre, des résidences d'artistes ont été l'occasion d'échanges entre les artistes des différents pays ;
- Le projet AHIMSA ou la non violence fait suite à l'opération « perles de culture » et vise à renforcer les liens culturels, sociaux et économiques avec l'Inde et Maurice au travers de partenariat avec l'institut Mahatma Gandhi de Maurice et le Conseil indien des relations Culturels ;
- Le jumelage du festival leu Tempo avec le festival Zegny – Zo de Diego Suarez ;

Cependant, d'autres actions de plus grande ampleur permettent à des acteurs réunionnais de participer à des manifestations internationales ou à les organiser localement, comme :

- l'organisation des 7<sup>ième</sup> jeux de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien, qui se sont tenus pour la première fois à La Réunion et ont réuni près de 700 jeunes issus des toutes les îles de la Commission de l'Océan Indien autour d'activités sportives et culturelles ;
- l'organisation à La Réunion de l'Expo Sciences Afrique qui a accueilli sur des stands des équipes de jeunes de 5 à 25 ans, garçons et filles, présentant leurs réalisations. Celles – ci sont le fruit d'une recherche à partir d'une problématique née de l'environnement ou de la vie quotidienne, d'une réalisation technique ou des travaux de vulgarisation de phénomènes techniques ou naturels ;
- la participation aux 8<sup>ième</sup> Jeux des Îles de l'Océan Indien, qui consiste à soutenir le déplacement de la délégation réunionnaise aux Seychelles et à apporter un soutien logistique à l'organisation des jeux sous la forme d'une mise à disposition de certains matériels sportifs structurants nécessaires pour le bon déroulement des compétitions ;
- l'organisation des 9<sup>ième</sup> Jeux des Iles de l'Océan indien qui se sont déroulés en juillet – août 2015 à La Réunion. Cette manifestation a réuni plus de 1 600 athlètes et 600 officiels issus autour de 16 disciplines dont le handisport et le sport adapté.

Enfin, le développement de l'outil régional de coopération audiovisuelle (ORCA) a pu voir le jour grâce à la mobilisation du FEDER. Cet investissement contribue à encourager et développer les échanges de programmes audiovisuels entre les acteurs de la zone. Ce projet consiste à la mise en place de stations d'émission et de réception de programmes audiovisuels par satellite (téléports) dans chacun des pays partenaires



### **3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face au titre de l'axe prioritaire 3**

L'axe 3 avait jusqu'à présent concentré une forte mobilisation de crédits et un nombre conséquent d'opérations sur les projets en matière de culture et de sport. A la suite d'une intense activité d'information des bénéficiaires par les services instructeurs, on constate une montée en charge d'autres types d'intervention en particulier dans le secteur de la formation professionnelle.

La principale difficulté rencontrée est liée au solde des opérations qui, notamment celles relevant du domaine culturel et sportif, présentent un grand nombre de pièces de solde et de factures. Néanmoins, on constate une meilleure organisation des bénéficiaires qui permet d'obtenir des réponses plus rapides aux attentes du service instructeur. En effet, suite aux conseils du service instructeur, les porteurs de projet se sont adjoints les services d'un prestataire en charge du suivi de la gestion et la comptabilité de ces opérations. Cette démarche a fortement contribué à fluidifier les travaux de certification tant pour le bénéficiaire que pour le service instructeur.

PROJET



#### **4. Programmes FEDER / Fonds de cohésion : grands projets (le cas échéant)**

Le programme ne prévoit pas de participer au financement de projets dont le coût global soit supérieur à 50 millions d'euros.

Au titre du programme opérationnel Coopération Territoriale, deux opérations d'envergure, au regard de l'enveloppe FEDER d'un montant de 35,331 M€, ont été identifiées. Il s'agit :

- du projet d'antenne de réception satellitaire,
- de l'équipement d'accueil d'étudiants et stagiaires de la zone sur le campus universitaire du Tampon.

Néanmoins, aucune de ces opérations n'a été concernée par la procédure « grand projet ».

PROJET



## 5. Assistance technique

	Montant UE programm	Montant UE certifi
Assistance technique	1 188 784,75	1 154 033,94

Au titre de l'assistance technique, 12 opérations ont été soutenues mobilisant un FEDER de 1,154 M€ pour un coût total de 1,539 millions d'euros.

Plusieurs opérations ont contribué à la bonne gestion du programme en prenant en charge une partie des dépenses de l'autorité de gestion dans le cadre de la mise en œuvre des tâches de suivi, contrôle. Cela représente un montant de FEDER de 0,225 M€, soit moins de 20 % de l'enveloppe assistance technique.

Ainsi, la prise en charge des frais de l'autorité de certification pour la gestion du programme sur la période 2007-2015 a mobilisé une enveloppe de près de 0,115 M de FEDER. Au titre du PO, la fonction d'autorité de certification est assurée par la Caisse de Dépôts et Consignations. Celle – ci a été désignée, en lien avec l'État, par la Région Réunion qui assure l'autorité de gestion du programme. Les relations entre les deux autorités (gestion et certification) ont fait l'objet d'une convention signée le 18 août 2009, précisant les missions respectives de chaque partie pour la période couvrant la période d'éligibilité du programme. Cette opération consiste à prendre en charge une partie des frais facturés par la Caisse de Dépôts et Consignations à la Région Réunion.

Le FEDER a également soutenu un programme ressources humaines de la Région qui consiste en la prise en charge des frais d'un assistant technique chargé d'assurer l'instruction et le suivi des projets programmés au titre de l'axe 2 et en particulier les opérations relevant conjointement du programme FED. Ce projet a été reconduit sur la période 2013 – 2015. De même, les frais de déplacements des agents en charge de la gestion du PO ont également été pris en charge de 2008 à 2015.

Par ailleurs, afin de dynamiser la programmation, plusieurs opérations ont été soutenues et notamment des projets de renforcement des capacités institutionnelles visant à faire émerger et accompagner de nouveaux projets.

Ainsi, dès 2009, la mesure a été mobilisée pour soutenir l'organisation d'un séminaire sur le co – développement durable des îles de la Commission de l'Océan Indien (COI).

Cette réunion aura permis à des représentants des États ACP de la COI et de La Réunion de se rencontrer afin de définir, à partir d'exemples concrets et au sein de deux ateliers thématiques (sécurité alimentaire et énergie), des projets d'intérêt commun ainsi que les voies et les moyens d'une meilleure articulation FED / FEDER dans le cadre du processus d'intégration régionale auquel participent les îles de la COI.



Dans le cadre d'un partenariat noué entre la Région et le CIRAD, un projet de renforcement des capacités institutionnelles a été développé sur la période. Ainsi, le programme d'actions de la cellule de valorisation relative à la coopération régionale dans les domaines de la recherche et le développement durable a mobilisé une enveloppe de 0,315 millions d'euros pour la période 2012 – 2014. Les actions de la cellule valorisation a consisté à appuyer l'émergence, la structuration et la mise en œuvre des projets de coopération régionale dans les domaines de la recherche et de l'innovation en agriculture, aquaculture, agroalimentaire, alimentation, santé animale et environnement et plus spécifiquement sur les questions de sécurité alimentaire, de la gestion des risques, des ressources naturelles comme de la qualité des productions et des produits animaux et végétaux. La cellule a assuré la conduite des actions générales suivantes :

- missions exploratoires auprès des chargés de mission et correspondants sectoriels des organisations régionales de la zone,
- participation à l'élaboration de projets et programmes de coopération,
- appui au développement de partenariat (ONUDI, PNUD, FIDA...),
- veille scientifique et technique,
- recherche d'une meilleure articulation entre les sources de financements internationaux (FED en particulier) et les fonds régionaux (FEDER POCT).

De plus, afin de faire émerger de nouveaux projets et de soutenir les actions développées en interne, notamment au titre de l'harmonisation des fonds FED et FEDER, la Région a mobilisé l'assistance technique pour mettre en place un programme de renforcement des capacités institutionnelles. S'agissant des projets FED – FEDER et SEAS OI, cela consiste à la prise en charge des frais supportés par l'autorité de gestion pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de projets conjointement financés par le FED au titre du 10<sup>ième</sup> PIR. Cette opération s'est déroulée sur la période 2013 – 2015.

Enfin, conformément aux recommandations issues des différents Comités de Concertation, l'assistance technique a été mobilisée pour participer au renforcement des capacités auprès de la Commission de l'Océan Indien. Après une rencontre entre le secrétaire général de la COI et le président de la Région, l'autorité de gestion a décidé de mettre à disposition de la COI un agent dont le rôle est d'assurer la coordination en lien avec le SG de la COI, des programmes FED avec les projets soutenus au titre du PO CT.

Par ailleurs, le FEDER a été mobilisé pour soutenir la préparation du prochain programme de coopération territoriale – INTERREG V – pour la période 2014 – 2020. Ainsi, une enveloppe de 82 087,50 euros a été engagée pour la prise en charge d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner l'autorité de gestion dans la préparation sur la période 2014-2015. Cette démarche de construction du programme s'est faite de manière partenariale avec les représentants de la COI pour faciliter la nécessaire coordination pour une mise en œuvre conjointe du PO INTERREG V et de l'enveloppe régionale COI du XI<sup>ème</sup> FED.



## 6. Information et publicité

### 6.1. Organisation et objectifs du plan de communication

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP ont visé à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

Le plan d'actions de communication plurifonds pour la période 2007-2013 a été validé par la Commission européenne le 6 février 2009. Il s'agit d'un plan d'actions unique pour l'ensemble des fonds FEDER, FSE, FEP et FEADER : la majorité des actions de communication ont été mutualisées afin de renforcer la cohérence et l'impact des actions de communication et leur donner une plus grande visibilité sur le territoire régional.

3 objectifs stratégiques ont été mis en avant :

- Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union européenne, des Etats Membres et des autorités locales
- Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion
- Informer du rôle joué par l'Union européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci

Le plan de communication comporte 10 fiches actions, qui se déclinent en 31 actions d'informations et de communication au total.

### 6.2. Un plan d'action largement mis en œuvre

Un poste de chargé de communication a été créé à l'AGILE en avril 2008 pour définir et mettre en œuvre le plan de communication. Il convient de souligner également l'appui des chargés de communications et des relations avec la presse du partenariat local (Etat, Région, Département) pour l'organisation d'événements, de visites de projets et pour la diffusion régulière des communiqués de presse et des services instructeurs de l'ensemble des programmes européens à la Réunion pour l'identification des projets à valoriser.

Sur les 31 actions de communication prévues initialement, 23 actions ont été réalisées au 31 décembre 2015, soit un avancement du programme de 74 %.

Certaines actions, non prévues dans le plan de communication lui-même ont été reconnues comme des actions intéressantes notamment pour leur impact en termes de visibilité / notoriété sur l'intervention de l'UE : il s'agit notamment de la candidature au prix RegioStars, consommatrice en temps mais qui a offert à la fois à La Réunion et aux institutions européennes une bonne visibilité dans les médias.



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1<sup>er</sup> CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ l'organisation d'une conférence de presse,</li><li>➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable.</li></ul> <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p> <p><b>Signature de la convention entre le Conseil Régional, Autorité de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations, Autorité de Certification (18 août 2009)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ l'organisation d'une conférence de presse,</li></ul> <p>Bon retour presse avec 3 articles.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Tirage de 1 000 exemplaires</li><li>➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007</li></ul>
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Courrier de diffusion tripartite</li><li>➤ Réalisation de 500 clés USB</li><li>➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation</li></ul>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 / COMMENTAIRES
	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre à 15h20, le 13 décembre à 11h30 et le 15 décembre à 22h30) - « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. <b>(2 projets Coopération valorisé)</b></li> <li>➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...</li> </ul>
2 - Supports grand public	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2 000 stylos à billes, 200 stylos « prestige » avec étui</li> <li>➤ 2 000 blocs notes</li> <li>- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...</li> </ul> <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 450 parapluies</li> <li>➤ 250 presses papier (20 ans d'intervention de l'UE à La Réunion)</li> <li>- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...</li> <li>➤ 150 conférenciers <b>(75 Interreg Océan Indien pour le Comité de Concertation Régionale et 75 autres CNS plurifonds)</b></li> </ul> <p><u>Action réalisée séminaire convergence en novembre 2011 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 250 agendas de poche</li> </ul>
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tirage de 700 exemplaires - <b>1 projet Interreg valorisé</b></li> <li>➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.</li> </ul>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour des textes règlementaires selon leur parution officielle : 59 documents mis en ligne depuis 2007,</li> <li>➤ 216 cadres d'intervention, <b>dont 22 cadres au titre du POCT</b> étaient en ligne au 31 décembre 2015.</li> </ul>
	Refonte du site internet <a href="http://www.reunioneurope.org">www.reunioneurope.org</a>	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 452 documents mis en ligne (au 31 décembre 2015)</li> <li>➤ Plus de 245 996 visiteurs (octobre 2008 à décembre 2015)</li> </ul> <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développement de 2 modules déficients visuels :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- agrandissement et réduction de la taille des caractères</li> <li>- audition des pages</li> </ul> </li> </ul>
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation dont la conception a été initiée en 2009
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (13 644 téléchargements du 1<sup>er</sup> janvier au 27 octobre 2014)</li> </ul>
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Impression de 1000 exemplaires</li> <li>➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires</li> </ul>
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013.</li> </ul>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 / COMMENTAIRES
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur - <b>1 projet Interreg</b></li><li>➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none"><li>- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,</li><li>- Participation au tournage des différents sujets et interviews</li><li>- Diffusion en « prime time »</li></ul></li><li>➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réu.Sit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010)</li><li>➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010)</li><li>➤ Reportage de 3mn20 sur la prochaine programmation 2014-2020 dans Les Nouveaux Défis du mois d'août. (réalisé lors de l'Instance de concertation du 24 août 2012)</li><li>➤ Participation avec la Région Réunion au tournage des différents reportages de l'émission « REGARD'ENSEMBLE » saison 3 : thématique Europe (41 reportages en 2013) - <b>9 projets Interreg</b></li><li>➤ Participation avec la Région Réunion à la réalisation d'articles sur thématique « année de l'Europe » pour REUNION MAG' (2013)</li></ul>



FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre des Commerces et de l'Industrie Réunionnaise.</li> <li>➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles dans la Presse Quotidienne Régionale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat)</li> </ul> <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles dans la Presse Quotidienne Régionale locale)</li> </ul>
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) - <b>1 projet Coopération</b></li> <li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.) - <b>3 projets Coopération</b></li> <li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé)</li> <li>➤ Visite des projets cofinancés lors du Séminaire Convergence et du CNS en Novembre 2011 (<u>Séminaire</u> : six articles sur internet, deux articles dans la PQR locale et deux reportages vidéos sur internet / <u>CNS</u> : un article dans la PQR locale et un article sur internet)</li> <li>➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine du tourisme CNS de novembre 2012 (deux articles dans la PQR locale, deux reportages sur internet et un reportage radio)</li> <li>➤ Visite des projets cofinancés dans la région Est de l'île en novembre 2014 (1 article dans la PQR locale) - <b>1 projet Coopération</b></li> </ul>
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à travers la modification de leur packaging	Action réalisée par Eller Lubrifiants sur ces fûts métalliques pendant deux mois et demi auprès de ses clients.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action réalisée par un bénéficiaire (en 2011)
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, <a href="http://www.europe-en-france.gouv.fr">www.europe-en-france.gouv.fr</a> (action en continu)</p> <p>Participation au séminaire Convergence en Guyane du 28 au 31 mai 2013 et plus particulièrement à la table ronde CTE et intégration régionale (présentation du POCT Océan indien dans son environnement régional)</p> <p>Participation au séminaire de Montpellier (14 novembre 2014) - <b>5 projets Coopération</b></p>
	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés</li> <li>➤ Réalisation de 17 fiches projets</li> <li>➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV</li> <li>➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé) - <b>1 fiche Coopération</b></li> <li>➤ 6 fiches-projets pour le 9 mai 2012 (deux articles de presse écrite et deux articles sur internet) - <b>1 fiche Coopération</b></li> <li>➤ Mise en ligne d'une banque de 131 fiches-projets (octobre 2012)</li> <li>➤ Réalisation de 11 fiches-projets et réactualisation de 3 fiches (novembre 2014)</li> </ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;</li><li>- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);</li><li>- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales.</li></ul> <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées</li><li>➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants)</li></ul> <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE)</li><li>➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire</li><li>➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI</li></ul> <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&amp;Young en mars 2010 (20 participants)</li><li>➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants)</li></ul> <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers... (une</li></ul>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

		<p>dizaine)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels</b> les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes)</li> <li>○ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants)</li> </ul> <p>En 2012 : Réunion d'information relative à la préparation des futurs programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une demi-journée le 24 août 2012 (plus de 150 participants)</li> <li>➤ Dans le cadre de l'élaboration des projets Fed/Feder <b>une matinée d'information et de pré concertation sur le programme Fed/Feder biodiversité le 17 décembre 2012</b></li> <li>➤ <b>Présentation de la Résidence d'Accueil à l'International aux ambassades et aux principales organisations régionales de la Zone Océan Indien</b> à travers un courrier en 2012</li> <li>➤ Plusieurs sessions de réunions de groupe de travail thématiques pour le diagnostic territorial stratégique (18 réunions et 305 participants)</li> </ul> <p>En 2013 : Réunion d'information sur la préparation des programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion d'information élargie 18 Mars 2013 (plus de 150 participants)</li> <li>➤ Plusieurs séminaires thématiques pour l'élaboration de la stratégie intégrée</li> <li>➤ Une demi-journée pour le réseau des DGS avec le CNFPT (19 avril 2013)</li> <li>➤ Lors de Conférence de Coopération Régionale - <b>information des ambassadeurs des zones OI sur le POCT</b> (17 octobre 2013)</li> <li>➤ Deux sessions sur la sensibilisation sur le suivi des indicateurs des PO Feder/Fse 2014-2020 : FEDER 18 décembre 2013 (31 participants) - FSE 18 décembre 2013 (17 participants)</li> </ul> <p>En 2014 : préparation des programmes 2014-2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rencontre avec les socioprofessionnels le 30 janvier 2014</li> <li>➤ session de formation sur la Mise en pratique de la rédaction et l'instruction de l'Annexe D (S.I du FEADER) - 24 avril 2014 (13 participants)</li> <li>➤ session de formation sur l'Annexe D (SI. de la REGION) - 21 Mai 2014 (8 participants)</li> </ul>
	<p>Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la coopération régionale</p>	<p>Action mise en œuvre à travers les actions de formation.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale  
2007-2013 - Rapport final d'exécution

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2015 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007,</li><li>➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008,</li><li>➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.</li><li>➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010</li><li>➤ Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011</li><li>➤ Visite du Commissaire Européen à l'agriculture et au développement rural à La Réunion : Dacian CIOLOS (collaboration à l'organisation de visite de projets cofinancés – 30 Juillet au 02 août 2013)</li><li>➤ Participation à l'organisation de la visite du Commissaire HAHN à la XIXème conférence des RUP – 17-20 Octobre 2013</li><li>➤ Visite du Ministre délégué aux Affaires européennes - Thierry Repentin (collaboration à l'organisation du survol des projets cofinancés - 15 février 2014)</li><li>➤ Visite du directeur de la DG Mare - Bernhard FRIESS (l'organisation de visite de projets cofinancés – 13 au 14 février 2014)</li><li>➤ Participation à l'organisation de la visite du Commissaire Cretu lors du <b>lancement du programme INTERREG V (2015)</b> - témoignages de plusieurs bénéficiaires du POCT (PIROI, Mascarin, CEDTM et France volontaires au travers de retours d'expérience de volontaires du Progrès)</li></ul>
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder)</li><li>➤ Inauguration de lycées et collèges (feder)</li><li>➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga)</li></ul> <p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)</li><li>➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)</li></ul>



## Ile de La Réunion – Programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 - Rapport final d'exécution

A travers ces actions, les exigences européennes en matière d'information, énoncées dans les règlements (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 et (CE) n°1828/2006 du 8 décembre 2006 ont été largement mises en œuvre.

Exigences européennes	Commentaires
Formaliser un plan de communication	Cf. version transmise le 29/12/2008 et validée début 2009
Désigner des responsables de la mise en œuvre du plan de communication	1 chargé de communication à temps plein, des instances
Mettre en place une grande action au lancement du programme	Réalisé en 2007
Mettre en place une grande action par an	Fait à l'occasion des CNS (à l'exception de 2013)
Afficher le drapeau de l'Union européenne devant les locaux de l'autorité de gestion la semaine du 09/05	Drapeau affiché en permanence
Publier la liste des bénéficiaires	Cf. Action 3.6
S'assurer que les porteurs de projets mettent en œuvre leurs obligations de publicité	Cf. Action 4.2 + Appui aux bénéficiaires pour qu'ils remplissent leurs obligations légales

### 6.3. Un impact évalué en 2013

Au cours de la programmation 2007-2013, le grand public a fait l'objet de plusieurs enquêtes missionnées au niveau national par la DATAR. La dernière enquête réalisée en 2013 par l'institut LH2 a mis en évidence les points suivants :

#### - Un sentiment d'information sur les aides et les projets soutenus

Bien que moins de 50% des répondants se déclarent bien informés des aides et projets soutenus par l'Union européenne, le grand public réunionnais a un sentiment d'information sur ces questions bien supérieur à celui exprimé au niveau national (entre 17 et 26 points de pourcentage de plus qu'en moyenne au niveau national). Ce sentiment d'information est également légèrement supérieur à la Réunion qu'en moyenne dans les DOM

#### - La notoriété des fonds européens

Près de 80% des sondés savent que l'Union européenne a financé des projets à la Réunion. La connaissance de l'action de l'UE en région est proche de la moyenne des DOM, mais deux fois supérieure à celle enregistrée en moyenne à l'échelle nationale.

La notoriété des fonds à La Réunion est moyenne : les 3 principaux fonds ne sont connus « ne serait-ce que de nom » que par un tiers des sondés environ ; par ailleurs, 36% des personnes interrogées ne connaissent aucun des 4 Fonds cités.

Ces résultats sont néanmoins très supérieurs à ceux obtenus en moyenne au niveau national. Le FEDER en particulier est beaucoup mieux connu à la Réunion ; c'est d'ailleurs le fonds le mieux connu des réunionnais, alors qu'à l'échelle nationale il s'agit du FSE.

#### - Les sources d'information sur les fonds européens



Comme au niveau national, la télévision et la presse écrite sont les premiers vecteurs d'information du grand public sur les Fonds européens.

L'information transmise par ces deux vecteurs y a touché une part plus importante des sondés qu'en moyenne à l'échelle nationale (respectivement, +6 points pour la télévision et +7 points pour la presse écrite). Au contraire, la radio, les livres et brochures ont été des vecteurs d'information moins efficaces à la Réunion qu'au niveau national.

**- La perception de l'impact des actions financées sur la vie quotidienne**

Deux tiers des sondés à la Réunion pensent que les actions soutenues via les fonds peuvent les impacter personnellement. Ce résultat est supérieur du score national. Cependant la formulation de la question ne permet pas de savoir s'il s'agirait pour eux d'un impact positif ou négatif.

PROJET

# ANNEXE

## Zoom sur quelques actions phares du Programme INTERREG

S'agissant du programme INTERREG, à chaque CNS un moment fort est consacré au Programme Interreg lors des Comités de Concertation Régionale (CCR), l'événement du joli mois de Mai, les visites de terrain des CNS et autres événementiels...

### Quelques exemples :

Lors du **Joli mois de Mai en 2011**, l'occasion de médiatiser la Station de télédétection - SEAS-OI-

Un communiqué et un dossier de presse avec 6 fiches-projets plurifonds ont été envoyés à la presse.

En **2012**, pour le joli mois de Mai ce sont 6 projets valorisés dont le projet CAMP - connectivité entre les aires marines protégées du Sud Ouest de l'Océan Indien soutenu par Interreg.



### La Station de télédétection de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien (SEAS-OI)

Ce projet est porté par l'Université de La Réunion, la Région Réunion et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Il bénéficie du soutien du FEDER au titre du PO Fader Convergence et du PO Coopération Territoriale. L'installation d'une station de réception et de traitement d'images satellite haute résolution permet aux chercheurs d'accéder à une plateforme d'analyses d'images de télédétection et d'analyse spatiale gratuitement.

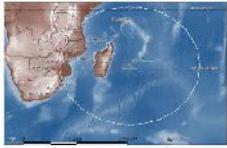
Les applications de l'imagerie satellitaire sont nombreuses, mais vont être orientées principalement sur des besoins stratégiques définis selon les problématiques régionales :

- aménagement du territoire (foncier, urbanisation, agriculture...)
- gestion des milieux naturels terrestres
- surveillance maritime (pêche et transport),
- surveillance épidémiologique (maladies émergentes)
- préservation de la biodiversité,
- définition et suivi d'indicateurs climatiques et gestion des risques (incendies, cyclones, tsunamis...)
- coopération régionale sur ces thématiques.

La station sera implantée sur le site de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Saint-Pierre, propriété foncière de l'Etat. Cette zone représente un réel intérêt économique puisqu'elle est intégrée à la ZAC Océan Indien. Cette zone d'activité économique a vocation à accueillir des sociétés innovantes, étant également

proche du Groupe Hospitalier Sud Réunion, elle bénéficie d'une ligne électrique sécurisée et d'un réseau à haut débit.

Le projet SEAS-OI ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine de la Haute Résolution spatiale notamment comme outil d'aide à la décision et à la gestion de nos territoires terrestres et océaniques. Il sera un outil collectif à l'usage de toute la région pour parvenir au codéveloppement durable des îles de la zone océan Indien.



**Quelques chiffres :**  
 Coût total de l'opération : 10,2 Millions d'euros  
 UE FEDER Convergence : 0,8 M€  
 UE FEDER Coopération Territoriale : 5,2 M€  
 Etat : 2,1 M€  
 Région : 1,9 M€  
 Commune de Saint-Pierre : 0,2 M€ (déplacement des faisceaux France Telecom)

**Quelques indicateurs :**  
 Rayon d'action de 2 500 km<sup>2</sup>

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne





### Connectivité entre les aires marines protégées du Sud Ouest de l'Océan Indien

Le projet CAMP, Connectivité entre les Aires Marines Protégées est porté par l'ITFRFMER et soutenu par le FFNFR coopération, au titre de la mesure valorisation et préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Les écosystèmes marins et côtiers de la zone océan Indien se caractérisent par une riche biodiversité et une forte productivité. La création des Aires marines protégées (AMP) mises en place par les pays de la Commission de l'Océan Indien a pour objectif de préserver la biodiversité marine.

Établi sur trois ans, le projet CAMP souhaite contribuer à la compréhension des processus de connectivité des poissons coralliens dans la région et à valoriser les interactions entre les différentes AMP de la zone.

Les actions d'échantillonnage, l'acquisition des données, transfert de compétences en génétique et l'élaboration d'aides à la gestion se feront en collaboration tant avec les scientifiques qu'avec les gestionnaires. La réussite d'un tel projet repose sur la mise en œuvre conjointe des actions par l'ensemble des pays partenaires :

Ainsi, travailleront en coopération le South African Institute for Aquatic Biodiversity, Maurilius Oceanography Institute, le GEP Réserve naturelle Marine de La Réunion, le Parc Marin de Mohéli, la Seychelles Fishing Authority, l'University of Dar es Salaam, le Kenya Marine and Fisheries Research Institute et les Terres Australes et Antarctique Françaises. La synthèse des résultats des actions menées pendant trois ans permettra de dresser une première cartographie des échanges et de la connectivité des sites afin d'améliorer le réseau des AMP.

**Quelques chiffres :**  
 Montant total du projet : 317 322 €  
 FEDER Coopération : 237 992 €

**Quelques indicateurs :**  
 Nombre de sites échantillonnés : 16  
 Nombre de pays impliqués : 5 pays impliqués (Afrique du Sud, Kenya, Tanzanie, Comores et Seychelles)




Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne



6 CCR ont été organisés sur la période jusqu'en 2014, lors du CCR de 2010 des conférenciers et stylos ont été offerts aux membres de la COI, de la Commission Européenne, du Comesa et autres organismes partenaires...



En matière de **publicité sur l'action de l'UE**, nous mettons à disposition des bénéficiaires des outils de communication soit des drapeaux, des blocs notes et stylos aux couleurs de l'Europe et les conseillons dans leur démarche d'obligation du respect des obligations de publicité.

**O.R.C.A**  
**OUTIL RÉGIONAL DE COOPÉRATION AUDIOVISUELLE**

Ce projet a été cofinancé par l'Union Européenne  
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds européen de développement régional pour la coopération territoriale.  
(FEDER)





**A.R.T.O.I**  
**ASSOCIATION DES RADIO-TELEVISIONS DE L'OCEAN INDIEN**

Panneau permanent du projet ORCA



En 2014, au séminaire de Montpellier pour le lancement de la programmation 2014-2020, 5 fiches-projets relatives à la Coopération ont été présentés.

**Amélioration de la gestion des risques de catastrophes dans la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien**

La Croix-Rouge Française, à travers le Pôle France - l'Intervention Régionale de l'Océan Indien (PIROI), basée à La Réunion intervient depuis 1999 dans le domaine de gestion des risques de catastrophes auprès de la Société Nationale (SN) du sud-ouest de l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Mozambique, Tanzanie, France : Réunion-Mayotte).

Née en 2006 d'une volonté exprimée par les membres de la Commission de l'Océan Indien (COI), le programme PIROI a vocation à répondre aux conséquences des catastrophes naturelles survenant dans la zone.



Source photos: PIROI - Opération cyclone Isidre

En 2012, LA HMOI renforce ses liens avec la COI en signant un accord régional de partenariat afin de mieux prévenir et répondre aux catastrophes dans la région.

**Quelques chiffres :**  
Montant total du programme PIROI 2009-2013 : 2 506 816 €  
UE FEDER - Coopération : 975 000 €  
Région : 325 000 €

**Quelques indicateurs :**  
Bilan de la HMOI (sept 2009) : 33 opérations d'urgence  
Bénéficiaires directs : 1 000 000  
Personnes formées : 1 100  
Formations régionales et spécialisées : 33

La mise en œuvre d'un réseau d'assistance mutuelle entre Etats-Membres pour réduire l'impact des catastrophes est soutenue par le Programme opérationnel de Coopération Territoriale de l'Océan Indien (POCTI). 4 grandes interventions du programme PIROI bénéficient des crédits du Fodar coopération et de la Région, elles sont regroupées en quatre thématiques : éducation, organisation, formation, stocks, sensibilisation.

La PIROI travaille au renforcement des capacités institutionnelles, logistiques et humaines de réponse aux risques aux catastrophes des SN de la Région. Chaque année des formations techniques et managériales sont organisées par la PIROI à destination du personnel des SN membres du programme. Reconnaue dans l'ensemble des pays de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien, le bilan de la PIROI est satisfaisant notamment sur ses interventions lors des cyclones à Madagascar, puis d'intervention au Mozambique, lutte contre le choléra aux Comores.

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne



**Promotion du plurilinguisme et renforcement de l'utilisation du français : « formation des hauts fonctionnaires et des personnels administratifs du COMESA » (Common Market of Eastern and Southern Africa)**

Le projet intitulé « Formation des hauts fonctionnaires et des personnels administratifs du COMESA » (« Common Market of Eastern and Southern Africa ») s'inscrit dans le cadre de la mesure « Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion » du programme INTER-REG III D.

Le partenariat entre le CIEP et la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion-CCIR). Les stagiaires acquièrent une spécialisation en langue française, ce qui facilite les échanges avec le monde francophone notamment les collectivités territoriales françaises de la zone océan indien.

Source photo : CIEP



Zone d'intervention du Centre Asie du CIEP

Ce programme est mis en œuvre dans le cadre des actions de coopération internationale avec le partenariat du Conseil Régional de La Réunion du COMESA, de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et du CIEP (pour les aspects de formation en matière d'ingénierie de formation en langue française dans les organisations internationales).

Il s'agit d'actions de formation et d'expertise en français des relations internationales mises en place par le CIEP. Par le biais de ce programme d'action, l'établissement répond aux demandes spécifiques des formateurs et cadres de différents pays promoteurs l'usage la langue française et renforce l'utilisation du français comme langue de travail dans les organisations d'intégration régionale africaine.

Les actions de formation s'adressent aux personnels administratifs et administratifs du COMESA sous forme de stages, extensifs, à Lusaka-Zambie (essentiellement via l'Alliance française) ou intensifs, à La Réunion (grâce à un

**Quelques chiffres :**  
Coût total du projet : 81 506,05 €  
UE FEDER : 52 190 €

**Quelques indicateurs :**  
Nombre d'actions menées sur la période 2001-2008 : 11  
Nombre de personnes formées : 34  
personnes de la zone océan Indien

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne





**Dialogue avec les pays ACP : vers un plus grand partenariat et une meilleure insertion économique régionale (1<sup>er</sup> décembre 2011)**

<http://www.regionreunion.com/fr/spip/Dialogue-avec-les-Pays-ACP-vers-un.html>

**Le Comité de Concertation Régionale à Saint-Denis le 28 février 2014**

<http://commissionoceanindien.org/activites/programme-regional-de-surveillance-des-peches/activites/comite-de-concertation-regionale-le-role-remarquable-de-la-coi-en-faveur-de-lintegration-regionale-souligne-28-fev-14-reunion/>

copies d'écran



Comité de Concertation Régionale en 2011 et le 28 février 2014



CCR de 2012

Tous les ans est organisée une conférence de coopération régionale qui réunit l'ensemble des acteurs français de la coopération dans la zone océan Indien pour faire un point sur l'état d'avancement des chantiers en matière de coopération régionale.

### Conférence de coopération régionale océan indien en 2014

<http://www.reunion.gouv.fr/conference-de-cooperation-regionale-ocean-indien-a103.html>



*Neuf ambassadeurs de France dans les pays de la zone participent à la conférence.  
(Photos Raymond Wae Tion)*

Extrait d'un article du Quotidien le 19 décembre 2014

Nous collaborons régulièrement aux différentes visites des Commissaires européens, des membres du Ministère ou d'autres organismes et leur proposons des visites de projets cofinancés soit sous forme de visites de terrain ou héliportées. (Exemple - Visite de Corina CRETU - Commissaire en charge de la politique régionale - lors du lancement d'INTERREG V OI - en mai 2015)

<http://www.regionreunion.com/fr/spip/La-Commissaire-europeen-Corina.html>



La Piroi présente les activités de la Plate-forme lors du lancement d'INTERREG V OI



Visite du CYROI

## Coopération dans le secteur médico-social pour des projets relatifs à l'autisme à l'Île Maurice

Autisme Maurice, association créée par des parents mauriciens ayant un enfant autiste a sollicité en novembre 2011, l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA) afin de bénéficier d'un appui logistique et technique dans la mise en oeuvre et la gestion de structures dédiées à la problématique de l'autisme.

Association nationale reconnue d'utilité publique, l'ALEFPA accompagne plus de 7000 personnes en difficulté sociale, en situation de handicap ou connaissant des problèmes de santé par le biais de 100 établissements services et lieux d'accueil dans plusieurs départements en France et dans les DOM. Elle gère plus de 24 structures implantées à La Réunion.

Autisme Maurice a créé depuis janvier 2012, 6 classes spécialisées pouvant accueillir 33 enfants/adolescents autistes, de 6 à 15 ans. Elle gère également un centre d'évaluation et de diagnostic pour l'autisme à Maurice (CEDAM) dont le personnel mauricien spécialisé dans la pose de diagnostic pour l'autisme a été formé par le personnel du centre de diagnostic pour l'autisme de la Réunion (CRIA).



Source photo : Alefpa - Inauguration du CEDAM

Le projet de coopération soutenu par les plus hautes instances institutionnelles Mauriciennes et Réunionnaises s'inscrit dans un objectif de développement d'un réseau régional de promotion et d'éducation pour la santé, il bénéficie ainsi des crédits du FEDER Coopération.

C'est en ce sens que depuis 2012, l'ALEFPA apporte à Autisme Maurice au travers des différentes actions financées par le FEDER, son savoir-faire dans le domaine du handicap, ses conseils et sa technicité en matière de ressources humaines, de gestion financière et de management.

L'objectif étant de veiller au bon fonctionnement de ces structures

Médicosociales, spécifiques pour l'accompagnement des enfants autistes.

Les missions se déclinent en 4 actions, impliquant à chaque fois, des professionnels spécialisés, exerçant à la Réunion, auprès d'acteurs concernés par l'autisme à Maurice (professionnels, médecins, parents, politiques, enseignants, entreprises etc...).

- Action 1 : Mission de prospection des besoins par l'Alefpa et sensibilisation des acteurs mauriciens à la problématique de l'autisme. Rencontre avec différents Ministres et démarche des sponsors susceptibles de financer ces classes.
- Action 2 : formation et accompagnement de la directrice Mauricienne par l'équipe technique et managériale de l'Alefpa à la Réunion. Cette personne désignée par Autisme Maurice pour gérer les classes pour enfants autistes est un parent, non formé à la gestion budgétaire et des ressources humaines.
- Action 3 : Suivi financier et supervision de la gestion des Etablissements à Maurice par les techniciens de l'Alefpa.
- Action 4 : Suivi, supervision et évaluation des actions par l'équipe dirigeante Alefpa

Les dirigeants de l'Alefpa ont pu vérifier le bon fonctionnement des établissements mauriciens et ont été le porte-parole auprès des différents ministres rencontrés (Éducation, Sécurité

Sociale, Santé, ambassade de France à Maurice) de la nécessité de faire de l'autisme, une priorité politique à Maurice.

Un plan pour l'autisme élaboré par les spécialistes de l'autisme de l'Alefpa, a été remis en 2014 à la Ministre de Sécurité Sociale.

D'autres actions non éligibles ont été financées par des sponsors mauriciens et en particulier par la MBC (banque mauricienne) dans l'objectif de donner les moyens à cette association mauricienne, d'offrir un accompagnement spécialisé, adapté aux enfants autistes de Maurice

**Coût de l'opération et financement :** 102 176,54 €

FEDER Coopération : 44 892 €

Etat : 14 964 €

Département : 9 700 €

Contribution de Maurice : 32 620 €

**Quelques indicateurs :**

Personnel au total (classes et CEDAM) : 23  
dont 16 ETP et 7 mi-temps.

Ce projet est cofinancé par  
l'Union Européenne



## Organisation d'un réseau d'information et de communication sur la recherche et la veille scientifique sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien

### *GIS CRVOI (Centre de Recherche et de Veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien)*

Le GIS CRVOI a été créé en 2007 en réponse à l'épidémie de chikungunya survenue dans la région Océan Indien. Le Centre de Recherche, qui a une vocation régionale, est basé à La Réunion, et hébergé plus précisément par la plateforme technologique du Cyclotron Réunion Océan Indien (CYROI).

Il a été structuré en Groupement d'Intérêt Scientifique (avec l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) qui agit en qualité de mandataire), il est porté par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère de la Santé de la jeunesse et des Sports, huit partenaires institutionnels de recherche ou d'action sanitaire (CNRS, INSERM, IRD, CIRAD, INRA, InVS, Institut Pasteur, AFSSA), auxquels se sont joints des partenaires de l'Ile de la Réunion : le Conseil Régional et le Conseil Général, l'Université de la Réunion, le CHR de La Réunion et l'Union Régionale des médecins libéraux de la Réunion.

Le GIS CRVOI a pour objet de mettre en place et de faire fonctionner un centre de recherche et de veille scientifique sur les maladies infectieuses émergentes dans l'Océan Indien. Ce centre organisera une recherche interdisciplinaire sur les différents aspects relatifs aux maladies infectieuses émergentes, humaines et animales, en mobilisant les organismes de recherche et d'enseignement supérieur interrégionaux, nationaux et l'Université de la Réunion, ainsi que les hôpitaux de la

Réunion et Mayotte et en développant des partenariats avec des Etats membres de la Commission de l'Océan Indien et des organismes internationaux...

L'objectif global du projet « Organisation d'un réseau d'information et de communication sur la recherche et la veille scientifique sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien » est de renforcer la recherche sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien, en mettant en place un réseau scientifique à caractère pluridisciplinaire portant sur les volets médical, environnemental, entomologique et biologique ainsi que les sciences humaines et sociales.



*Le Centre de Recherche est hébergé sur la plateforme technologique du Cyclotron Réunion Océan Indien (CYROI) qui a également bénéficié de concours du FEDER lors de sa création.*

La collaboration vise à promouvoir des programmes de recherche en partenariat sur les pathologies tropicales les plus fréquentes dans la région et celles à risque d'émergence ou de réémergence dans les pays qui en sont actuellement indemnes : paludisme, chikungunya, dengue...

Un intérêt particulier sera porté aux maladies à transmission vectorielle pour lesquelles les îles de l'Océan Indien offrent un champ d'investigation exceptionnelle du fait de leur particularités écologiques, de leur insularité et de leurs situations privilégiées à l'interface entre les ensembles africains et asiatiques.



**Quelques chiffres :**

Montant total du projet: 195 413 €

UE FEDER : 166 101,05 €

Etat : 29 311,95 €

**Quelques indicateurs :**

- Nombre de réunions : Organisation de 2 réunions d'élaboration de projets coopératifs
- Obtention de financement pour 2 projets : Animal Risk et Faune sauvage (FS-OI)
- Organisation d'un cours pratique et théorique régional sur les tiques et les pathogènes transmis par les tiques

Ce projet est cofinancé par  
l'Union Européenne



## Accompagnement des entreprises réunionnaises à l'export

Le Club Export Réunion est une association créée en 1998, à l'initiative de la Chambre de Commerces et d'Industrie de La Réunion (CCIR), du Medef-Réunion, de la Direction Régional du Commerce Extérieur (DRCE), de l'université de La Réunion, de l'ADIR et du Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de La France

Le Club Export participe à des salons, organise des missions de prospection et d'exposition pour ses adhérents et favorise ainsi des échanges d'expériences.



Source photo : Club Export

Les entreprises membres du Club Export sont regroupées autour de secteurs transversaux.

Dans le cadre du développement des échanges entre La Réunion et les pays membres de la Commission de l'Océan Indien, l'association organise en collaboration avec les partenaires Malgaches et Mauricien des missions collectives telles que des rencontres économiques bilatérales entre les chefs d'entreprises des îles voisines.

Le concept des rencontres Maurice-Réunion a été créé en 2012, les programmes mis en œuvre sont élaborés par la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Maurice et le club Export Réunion conformément aux attentes des adhérents. Ces rencontres bénéficient de crédit du Feder Coopération, elles permettent aux entreprises de l'île de valoriser leur savoir-faire, de pénétrer de nouveaux marchés, de créer ainsi des opportunités d'affaires.

Ce sont entre 40 et 250 entreprises et près de 80 institutionnels qui se côtoient lors de ces rencontres autour du Développement Durable.



Source photo : Club Export

En Mai 2013, à Antananarivo 38 chefs d'entreprises réunionnaises ont pu échanger avec les entreprises Malgaches autour de 7 conférences. A l'issue de cet événement 65 contrats ont été signés et deux ouvertures de filières ont vu le jour à Madagascar.

Après 2 éditions à Maurice en 2012 et 2013, c'est à La Réunion que la 3<sup>ème</sup> manifestation s'est déroulée en 2014. Environ 250 entreprises réunionnaises ont été mobilisé pour partager leur expériences et savoir-faire avec 60 entreprises Mauriciennes. En marge de cette manifestation est organisée des visites de projets tel que le Cyclotron, Technopôle, Qualitropic et des entreprises industrielles pour faire découvrir le potentiel local.

**Coût des opérations et financement :** 242 443 €  
**FEDER Coopération :** 181 831 €  
**Région :** 60 610 €

### Quelques indicateurs :

- 3 Rencontres Maurice Réunion et 4 Madagascar Réunion, des missions aux Comores et aux Seychelles. Pour l'année 2014, 3 événements soutenus par le feder coopération ont eu lieu à Madagascar, au Mozambique et à Maurice.

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne



## Promotion du plurilinguisme et renforcement de l'utilisation du français: « formation des hauts fonctionnaires et des personnels administratifs du COMESA » (Common Market of Eastern and Southern Africa)

Le projet intitulé « Formation des hauts fonctionnaires et des personnels administratifs du COMESA » (« Common Market of Eastern and Southern Africa ») s'inscrit dans le cadre de la mesure « Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion » du programme INTERREG III B.

Ce programme est mis en œuvre dans le cadre des actions de coopération internationale avec le partenariat du Conseil Régional de La Réunion, du COMESA, de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et du CIEP (pour les aspects de formation en matière d'ingénierie de formation en langue française dans les organisations internationales).

Il s'agit d'actions de formation et d'expertise en français des relations internationales mises en place par le CIEP. Par le biais de ce programme d'action, l'Établissement répond aux demandes spécifiques des formateurs et cadres de différents pays, promeut l'usage la langue française et renforce l'utilisation du français comme langue de travail dans les organisations d'intégration régionale africaine.

Les actions de formation s'adressent aux personnels d'encadrement et administratifs du COMESA sous forme de stages, extensifs, à Lusaka-Zambie (essentiellement via l'Alliance française) ou intensifs, à La Réunion (grâce à un

partenariat entre le CIEP et la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion-CCIR). Les stagiaires acquièrent une spécialisation en langue française, ce qui facilite les échanges avec le monde francophone notamment les collectivités territoriales françaises de la zone océan indien.

Source photo : Ciep



Zone d'intervention du Centre local du CIEP

### Quelques chiffres :

Coût total du projet: 181 506,05 €  
UE FEDER : 52 790 €

### Quelques indicateurs :

Nombre d'actions menées sur la période 2001-2008 : 11  
Nombre de personnes formées : 34 personnes de la zone océan Indien

Ce projet est cofinancé par  
l'Union Européenne



## Développement d'un Outil Régional de Coopération Audiovisuelle (ORCA)

Créée en 1990, l'Association des Radio Télévisions de l'Océan Indien (ARTOI) réunit les télévisions de service public de la zone, la Mauritius Broadcasting Corporation (MBC), la Seychelles Broadcasting Corporation (SBC), l'Office de la Radio et Télévisions publiques de Madagascar (ORTM), l'Office de Radio Télévision des Comores (ORTC), Réunion 1<sup>ère</sup> et Mayotte 1<sup>ère</sup>. Cette association a développé en 2007 le concept d'un magazine d'information bimestriel inter-îles de 26 minutes intitulé "ILE-OI" avec le soutien de la Commission de l'Océan Indien (COI).

Le projet de développement de l'Outil Régional de Coopération Audiovisuelle s'inscrit dans la stratégie culturelle régionale de la COI, l'objectif étant de mettre en œuvre un outil fiable, efficace et rapide susceptible d'apporter des informations régulières aux populations des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien.

Le développement d'un tel outil consiste à encourager et développer les échanges de programmes audiovisuels afin de contribuer au développement de la francophonie dans la zone, de valoriser la diversité culturelle et de rapprocher les populations de ces îles. L'ARTOI a retenu l'option de transmission par satellite, un principe simple d'échanger gratuitement des images. C'est la société Isovision qui est en charge de la mise en place du réseau de contribution pour l'échange d'images entre les 6 chaînes des télévisions membres de l'ARTOI (Association des Radios et Télévisions de l'Océan Indien).



Source photo : Isovision - Parabole installé aux Seychelles et Technicien sur site aux Comores

Soutenu par le FEDER Coopération, le projet ORCA entre dans le cadre de la mesure "promotion des échanges sportifs et culturels au titre de la coopération régionale et internationale". Il concourt à l'intégration régionale, à dynamiser le secteur économique régional de l'audiovisuel, à renforcer l'attractivité des territoires et de ce fait favorise le développement du tourisme interrégional...



Source photo : Isovision – Direct du Grand Raid 2013 à La Réunion

L'opération a été découpée en 6 actions dont chacune concerne un territoire. C'est un réseau de six stations d'émission et de réception d'images par satellite qui a été installé aux Seychelles, à Maurice, à Madagascar, aux Comores, à Mayotte et à la Réunion.

Les actions sont mises en œuvre conjointement par les techniciens de chaque entité qui ont été formés pour utiliser les outils et autres matériels. Chaque site dispose d'environ 30 minutes dans l'après midi pour fournir des contenus aux autres sites. Ainsi on estime que seront échangés plus de 4.000 sujets d'actualités chaque année et proposés aux téléspectateurs de la région.

La bande passante satellite est fournie par France Télévision sur un satellite de la flotte Eutelsat. De plus, les magazines d'informations sur l'Océan Indien sont diffusés sur l'ensemble des antennes de service public de la région, ce sont près de 23 millions d'auditeurs ou téléspectateurs potentiels qui vont bénéficier de ces programmes.

La coproduction des magazines et des reportages d'information participe à une mise à niveau progressive et à une harmonisation des

équipements et infrastructures techniques en usage dans les télévisions de la région.

La mise en perspective des atouts et des patrimoines de chacun des pays et territoires couverts par les équipes de reportage suscitera certainement l'intérêt des acteurs économiques de la région. L'ORCA permet de relier entre elles les îles de la zone en donnant à chacune l'occasion de partager, échanger des informations et de produire conjointement des programmes audiovisuels.

L'outil pourra également valoriser les investissements publics en faveur du développement culturel, économique, social et environnemental des pays.

**Coût de l'opération et financement :**

Montant total du projet : 1 023 720 €

FEDER Coopération : 771 900 €

Etat : 50 000 €

Région : 142 975 €

**Quelques indicateurs :**

Installation sur site : de février à avril 2013

- Juillet 2013 : test de mise en service et formation des équipes

- Septembre 2013 : mise en service officielle du réseau d'échange

- Novembre 2013 : Démarrage de l'ORCA

Nombre potentiels de téléspectateurs et auditeurs : 23 Millions

Nombre de pays impliqués : 6 pays impliqués (Seychelles, Maurice, Madagascar, les Comores, Mayotte et La Réunion)

Ce projet est cofinancé par  
l'Union Européenne



## Allocation régionales de formation doctorale zone océan indien

Le dispositif de bourses de coopération régionale a été soutenu par le programme INTERREG III B, soit sur 6 sessions programmées de 2003 à 2008. Ce sont près de 28 étudiants de la zone Océan Indien qui ont bénéficié de cette allocation.

Les allocations régionales de formation doctorale Océan Indien permettent de soutenir au niveau de la zone une recherche de haut niveau dans le cadre des laboratoires universitaires et sur des projets d'intérêt local et régional en relation avec les organismes publics. Les étudiants de la zone peuvent ainsi grâce à ce dispositif poursuivre leurs études de 3<sup>ème</sup> cycle et accéder aux carrières d'enseignant-chercheur mais aussi aux postes de responsabilité dans des organismes de recherche. La mobilité dans la zone océan indien est plus aisée pour ces doctorants qui sont alors accueillis par l'Université de La Réunion.



Source photo : Université

La recherche constitue un enjeu déterminant pour le développement économique et elle conditionne la qualité de l'enseignement supérieur, c'est pourquoi, le programme d'action de bourses régionales bénéficie du soutien du Feder Coopération au titre de la mesure Coopération régionale et insertion sociale et professionnelle. Son objectif est de contribuer à la consolidation de pôles de compétences et à l'émergence des pôles d'excellence en matière de recherche. En formant des jeunes étudiants méritants, aptes à accéder à des postes de responsabilité et à s'investir dans le développement de La Réunion

cela contribue au co-développement des pays de la zone dans le domaine de l'éducation et la recherche.

Ces allocations régionales sont accordées exclusivement sur des critères scientifiques et académiques, notamment le cursus du candidat, sujet de recherche, niveau des moyens de l'encadrement de l'équipe d'accueil...

**Coût de l'opération et financement** : 734 400 €  
FEDER Coopération : 550 800 €  
Région : 183 600 €

### **Quelques indicateurs :**

Nombre d'étudiants concernés : 4 en 2013

### Thématiques validées par les universités partenaires en 2013:

- Auto-structuration pour le support de services de communication dans les réseaux sans fil auto-organisés
- Analyse des déterminants des investissements chinois dans les pays du sud : cas de Madagascar et de l'océan Indien
- Natural dyeing molecules from Réunion marine fungal biodiversity : optimisation of production and extraction of pigments produced by biotechnology
- Exploring new application of a structural alphabet in protein structure analysis and design

Ce projet est cofinancé par  
l'Union Européenne

